

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 03 octobre 2023

Délibération n° 132-2023

Point 09.2

### Point 09.2. de l'ordre du jour

#### Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 – IUT Robert Schuman

##### EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes.

##### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 de l'IUT Robert Schuman.**

##### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	24
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

##### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- IUT Robert Schuman

Fait à Strasbourg, le 04 octobre 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Direction des Etudes et de la Scolarité  
22 Rue René Descartes  
67084 STRASBOURG Cedex

**Direction**

**Robert MOSE**  
Directeur

Objet : Procédure suivie pour élaborer et approuver les modalités d'évaluation des compétences et des connaissances - BUT 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année | LP SCIN | DU Tremplin Réussite

Illkirch, le 16 mai 2023

**Affaire suivie par**  
**Caroline SCHMITT**

Responsable du Service de la  
Scolarité et des Relations  
Internationales

scolarite@unistra.fr

Mesdames et Messieurs les membres de la CFVU,

La création et la modification des maquettes pédagogiques ainsi que des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences des diplômes portés par l'IUT Robert Schuman sont le fruit d'un travail d'analyse et de concertation d'un grand nombre d'acteurs : étudiants, enseignants et enseignants-chercheurs, vacataires et professionnels partenaires.

La création des nouvelles maquettes et les améliorations à apporter aux programmes pédagogiques et aux modalités de formation ont été discutés pendant les conseils d'enseignants, les commissions pédagogiques, les conseils de départements, les conseils de perfectionnement et le comité de direction restreint aux chefs de département et chargés de mission.

Le Conseil d'Institut, qui s'est tenu le 13/04/2023, a procédé au vote, pour l'année 2023-2024 :

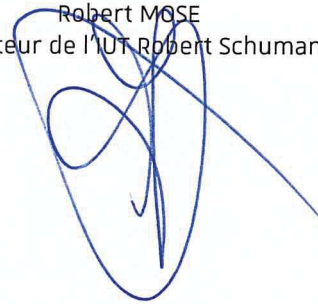
- de l'ensemble des maquettes de BUT (modification des BUT 1 & BUT 2 et création des BUT3)
- de la maquette de licence professionnelle en Information Communication « Stratégies de la communication et de l'information numériques »,
- de la maquette du DU Tremplin Réussite

- des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences de l'ensemble des formations citées ci-avant
- du règlement des études du BUT.

A l'issue du vote du conseil d'Institut, nous avons constaté des erreurs concernant les MECC de la 3<sup>e</sup> année du BUT Génie Civil. Nous sommes donc amenés à les corriger et à proposer au vote du Conseil d'Institut du 20 juin 2023 les MECC définitives de cette formation.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer mes sincères salutations,

Robert MOSE  
Directeur de l'UT Robert Schuman



# Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Institut universitaire de technologie Robert Schuman

## Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : CFVU

Modèle : A

Date : 21/09/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

## Formation

## Dates de validation

1e année BUT Chimie	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
1e année BUT Génie civil - construction durable	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
1e année BUT Génie civil - construction durable parcours travaux publics (formation trinationale)	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
1e année BUT Information-communication parcours communication des organisations	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
1e année BUT Information-communication parcours information numérique dans les organisations	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
1e année BUT Information-communication parcours publicité	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
1e année BUT Informatique	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
1e année BUT Techniques de commercialisation	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Chimie parcours analyse, contrôle-qualité, environnement	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Chimie parcours chimie industrielle	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Génie civil - construction durable	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non

## BUT

### Règles applicables à tous les diplômes BUT sélectionnés

#### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

#### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

#### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 11

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

#### Modalités de progression et redoublement en BUT

Additionnels : 11



La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation et de compensation du BUT, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins.

Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

### Assiduité en BUT

Additionnels : 11

L'assiduité est obligatoire dans le cadre de toutes les activités pédagogiques.

Toute absence doit être justifiée.

En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de 48h après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

### Validation et compensation en BUT

Le BUT est organisé en six semestres composés d'UE. Chaque niveau de développement des compétences, intitulé Bloc de compétences, se déploie sur les deux semestres d'une même année. Un bloc de compétences est composé d'une UE au semestre pair et d'une UE au semestre impair.

Chaque UE est composée de deux éléments:

- un pôle Ressources, pour l'acquisition de connaissances et de méthodes fondamentales
- un pôle Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE), englobant les mises en situation professionnelle, pour la démonstration de l'acquisition de la compétence, grâce à un portfolio.

---

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens. Le jury de diplôme ne confère pas de note à l'issue du BUT mais déclare l'étudiant Admis ou Ajourné.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

---

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque bloc de compétence.

Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

---

### Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

---

Dérogations : 0

### Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

---

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

---

Dérogations : 11

---

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

---

Dérogations : 0

## Capitalisation en BUT

L'acquisition d'une UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise peut être représentée à un examen, dans le cas d'un redoublement, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation. La compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

Une UE non acquise appartenant à un bloc de compétences validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce bloc. Cette UE est en effet acquise par compensation au sein du bloc concerné. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, spécialité ou parcours).

En cas de redoublement, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant.

## Jury de BUT

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle «bachelor universitaire de technologie».

## Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.



Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

### Règle(s) additionnelle(s)

Additionnels : 11

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes BUT en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

Additionnels : 11

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Dérogations : 11

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Dérogations : 11

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 11

---

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

---

Dérogations : 11

Document intermédiaire

Responsable(s) : Catherine Jeunesse

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- **Aménagement des horaires d'enseignement** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'IUT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>1er semestre</b>		
<b>UE 1.1 Compétence "Analyser"</b>		6	10																
SAÉ "Analyse de routine d'une solution aqueuse"		-	40		40	Projet	A		N										
Portfolio		-																	
Préparation de solutions et nomenclature		-	10		10	Dossier	A		N										
Équilibres en solution		-	48		29	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					19	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel		-	2		2	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
<b>UE 1.2 Compétence "Synthétiser"</b>		6	10																
SAÉ "Purification d'un composé"		-	40		40	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
Atomistique		-	20		20	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Synthèse organique		-	38		28	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					10	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel		-	2		2	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
<b>UE 1.3 Compétence "Élaborer"</b>		6	10																
SAÉ "Identifier un matériau pour une application donnée"		-	40		40	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
Thermochimie appliquée		-	48		38.4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					9.6	Dossier	A		N										
Introduction à la science des matériaux		-	10		10	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	2		2	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
<b>UE 1.4 Compétence "Produire"</b>		6	9.6																
SAÉ "Suivi d'un procédé élémentaire (* pour des raisons de sécurité, en TP effectifs étudiants réduits)"		-	40		40	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
Mathématiques élémentaires		-	19		19	Epreuves écrites	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Cinétique		-	15		11	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					4	Dossier	A		N										
Mécanique des fluides (* pour des raisons de sécurité, en TP effectifs étudiants réduits)		-	24		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					9	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel		-	2		2	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
<b>UE 1.5 Compétence "Gérer"</b>		3	10																
SAÉ "Dans un contexte professionnel, mise en situation de communication avec un tiers"		-	40		40	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
Métrologie électricité		-	18		13	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					5	Dossier	A		N										
Bureautique, logiciels & conduite de projet		-	8		8	Dossier	A		N										
Anglais		-	12		12	Dossier	A		N										
Allemand (optionnel)		-	1																
Expression communication		-	12		9	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					3	Dossier	A		N										
Risques chimiques et BPL - BPF		-	8		28	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.5 et 1.6	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	2		2	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
<b>UE 1.6 Compétence "Contrôler"</b>		3	10																
SAÉ "Étude de cas en HSE"		-	40		40	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
TP BPL équilibre solution		-	10		10	Dossier	A		N										
TP BPL synthèse organique		-	15		15	Dossier	A		N										
TP BPL mécanique des fluides		-	5		5	Dossier	A		N										
Risques chimiques et BPL - BPF		-	28		28	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.5 et 1.6	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	2		2	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
<b>2e semestre</b>		-																	
<b>UE 2.1 Compétence "Analyser"</b>		6	10																
SAÉ "Analyse instrumentale d'une solution aqueuse"		-	37		37	Dossier	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio - S2		-	3		3	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
Chimie en solution : titrages - électrochimie		-	21		13	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					8	Dossier	A		N										
Méthodes spectrométriques d'analyse moléculaire		-	16		12	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					4	Dossier	A		N										
Méthodes optiques pour l'analyse		-	21		17	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					4	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - S2		-	2		2	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.2 Compétence "Synthétiser"</b>		6	10																
SAÉ "Réalisation d'une étape de synthèse d'un composé"		-	37		37	Dossier	A		N										
Portfolio - S2		-	3		3	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
Synthèse organique 2		-	34		25	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					9	Dossier	A		N										
Chimie inorganique		-	24		14	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					10	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - S2		-	2		2	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.3 Compétence "Élaborer"</b>		6	10																
SAÉ "Vérification d'une caractéristique donnée d'un matériau ou d'un produit formulé"		-	37		37	Dossier	A		N										
Portfolio - S2		-	3		3	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
Science des matériaux		-	21		16	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					5	Dossier	A		N										
Introduction à la formulation		-	18		11	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					7	Dossier	A		N										
Propriétés physiques matériaux & produits formulés et écoconception		-	19		14	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					5	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - S2		-	2		2	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.4 Compétence "Produire"</b>		6	10																

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Suivi d'une installation pilote (* pour des raisons de sécurité, en TP effectifs étudiants réduits)"		-	37		37	Dossier	A			N									
Portfolio - S2		-	3		3	Dossier Valant pour toutes les UE	A			N									
Mathématiques - analyse		-	15		15	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.4 et 2.5	E	01:00		N									
Transferts thermiques (* pour des raisons de sécurité, en TP effectifs étudiants réduits)		-	28		10	Dossier	A			N									
					18	Epreuves écrites	E	01:00		N									
Bilans matière & chaleur (* pour des raisons de sécurité, en TP effectifs étudiants réduits)		-	15		10	Epreuves écrites	E	01:00		N									
					5	Dossier	A			N									
Projet personnel et professionnel - S2		-	2		2	Dossier Valant pour toutes les UE	A			N									
<b>UE 2.5 Compétence "Gérer"</b>		3	10																
SAÉ "Participer à la gestion d'un projet"		-	37		37	Dossier	A			N									
Portfolio - S2		-	3		3	Dossier Valant pour toutes les UE	A			N									
Bureautique, logiciels & conduite de projet 2		-	10		10	Dossier	A			N									
Anglais 2		-	19		19	Dossier	A			N									
Allemand 2 (optionnel)		-	1																
Expression communication 2		-	17		13	Epreuves écrites	E	01:00		N									
					4	Dossier	A			N									
Mathématiques - analyse		-	12		15	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.4 et 2.5	E	01:00		N									
Projet personnel et professionnel - S2		-	2		2	Dossier Valant pour toutes les UE	A			N									
<b>UE 2.6 Compétence "Contrôler"</b>		3	10																
SAÉ "Évaluer l'impact environnemental et sociétal d'une activité de laboratoire ou d'atelier"		-	37		37	Dossier	A			N									
Portfolio - S2		-	3		3	Dossier Valant pour toutes les UE	A			N									
TP BPL équilibre solution		-	6		6	Dossier	A			N									
TP BPL synthèse organique		-	12		12	Dossier	A			N									
TP BPL chimie inorganique		-	12		12	Dossier	A			N									
Risques chimiques et BPL - BPF		-	28		28	Epreuves écrites	E	01:00		N									

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Projet personnel et professionnel - S2		-

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves



En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'IUT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>1er semestre</b>		
<b>UE 1.1 Compétence "Solutions techniques en bâtiment"</b>		6	20																
Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques		-	0.5		1	Connaissance vie universitaire (test Moodle) valant pour toutes les UE	A			N									
					1	Méthodologie (sécurité et recherche documentaire) valant pour toutes les UE	A			N									
					1	Utilisation d'un tableur valant pour toutes les UE	A			N									
Mathématiques 1		-	1.5		6	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30		N									
					1	Test d'entrée valant pour toutes les UE	A			N									
					1	Tests d'amphi valant pour toutes les UE	A			N									
					1	Tests IUT en ligne/Moodle valant pour toutes les UE	A			N									
Expression - communication		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:40		N									
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15		N									
					1	CV	A			N									
					1	Lettre de motivation	A			N									
Anglais		-	1		1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15		N									
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15		N									
					1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00		N									

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Technologie et analyse des structures porteuses		-	4		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Dessin - lecture de plans		-	4		1	Test valant pour l'UE	E	04:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Projet personnel et professionnel		-	0.1		1	Travail sur les métiers	A		N			1	Travail sur les métiers	A					
SAÉ "Étude d'exécution d'un ouvrage de bâtiment"		-	8		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Portfolio 1		-																	
<b>UE 1.2 Compétence "Solutions techniques en travaux publics"</b>		6	20																
Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques		-	0.5		1	Connaissance vie universitaire (test Moodle) valant pour toutes les UE	A		N										
					1	Méthodologie (sécurité et recherche documentaire) valant pour toutes les UE	A		N										
					1	Utilisation d'un tableur valant pour toutes les UE	A		N										
Mathématiques 1		-	1.5		6	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
					1	Test d'entrée valant pour toutes les UE	A		N										
					1	Tests d'amphi valant pour toutes les UE	A		N										
					1	Tests IUT en ligne/Moodle valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:40	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	CV	A		N										
					1	Lettre de motivation	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais		-	1		1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Technologie travaux publics 1		-	4		1	Dossiers	A		N										
Topographie 1		-	4		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Projet personnel et professionnel		-	0.1		1	Travail sur les métiers	A		N			1	Travail sur les métiers	A					
SAÉ "Projet d'ouvrage d'art et relevé topographique"		-	8		1	Dossiers	A		N										
Portfolio 1		-																	
<b>UE 1.3 Compétence "Dimensionnement"</b>		6	20																
Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques		-	0.5		1	Connaissance vie universitaire (test Moodle) valant pour toutes les UE	A		N										
					1	Méthodologie (sécurité et recherche documentaire) valant pour toutes les UE	A		N										
					1	Utilisation d'un tableur valant pour toutes les UE	A		N										
Mathématiques 1		-	1.5		6	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
					1	Test d'entrée valant pour toutes les UE	A		N										
					1	Tests d'amphi valant pour toutes les UE	A		N										
					1	Tests IUT en ligne/Moodle valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:40	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	CV	A		N										
					1	Lettre de motivation	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais		-	1		1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Mécanique des structures 1		-	4		2	Examens de cours + évaluation ponctuelle	A		N										
					3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Réseaux secs et humides		-	4		5	Epreuve écrite	E	01:30	N										
					2	Dossier TD	A		N										
					1	TP1	A		N										
					1	TP2	A		N										
Projet personnel et professionnel		-	0.1		1	Travail sur les métiers	A		N			1	Travail sur les métiers	A					
SAÉ "Modélisation d'un élément structurel simple et de son chargement"		-	4		1	Epreuves écrites	E	00:30	N										
SAÉ "Repérage et dimensionnement des réseaux secs et humides d'un ouvrage simple"		-	4		2	Dossier projet réseaux	A		N										
					1	Epreuves écrites	E	00:30	N										
Portfolio 1		-																	
<b>UE 1.4 Compétence "Organisation de chantier"</b>			6	20															
Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques		-	0.5		1	Connaissance vie universitaire (test Moodle) valant pour toutes les UE	A		N										
					1	Méthodologie (sécurité et recherche documentaire) valant pour toutes les UE	A		N										
					1	Utilisation d'un tableur valant pour toutes les UE	A		N										

Document Interne



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
Mathématiques 1		-	1.5		6	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N												
					1	Test d'entrée valant pour toutes les UE	A		N												
					1	Tests d'amphi valant pour toutes les UE	A		N												
					1	Tests IUT en ligne/Moodle valant pour toutes les UE	A		N												
Expression - communication		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:40	N												
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N												
					1	CV	A		N												
					1	Lettre de motivation	A		N												
Anglais		-	1		1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N												
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N												
					1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N												
Intervenants et ouvrages dans leur environnement		-	1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N												
Méthodes, gestion et management		-	7		2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N												
					1	Tests	E	01:00	N												
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N												
Projet personnel et professionnel		-	0.1		1	Travail sur les métiers	A		N		1	Travail sur les métiers	A								
SAÉ "Devis d'un ouvrage simple"		-	8		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N												
Portfolio 1		-																			
<b>UE 1.5 Compétence "Suivi technique d'un ouvrage"</b>		6	20																		

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques		-	0.5		1	Connaissance vie universitaire (test Moodle) valant pour toutes les UE	A			N									
					1	Méthodologie (sécurité et recherche documentaire) valant pour toutes les UE	A			N									
					1	Utilisation d'un tableur valant pour toutes les UE	A			N									
Mathématiques 1		-	1.5		6	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30		N									
					1	Test d'entrée valant pour toutes les UE	A			N									
					1	Tests d'amphi valant pour toutes les UE	A			N									
					1	Tests IUT en ligne/Moodle valant pour toutes les UE	A			N									
Expression - communication		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:40		N									
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15		N									
					1	CV	A			N									
					1	Lettre de motivation	A			N									
Anglais		-	1		1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15		N									
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15		N									
					1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00		N									
Intervenants et ouvrages dans leur environnement		-	1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appli	A			N									
Fonctions des composants des bâtiments		-	3		1	Epreuve écrite	E	01:00		N									
Connaissance des principaux matériaux		-	4		3	Epreuves écrites	E	01:00		N									
					3	Examens de cours + rendus de TP	A			N									
Projet personnel et professionnel		-	0.1		1	Travail sur les métiers	A			N		1	Travail sur les métiers	A					

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "État des lieux d'un ouvrage existant"		-	8		4	Dossiers de travaux pratiques	A			N									
					2	Dossier projet	A			N									
					4	Présent. orale de la SAÉ, en groupe avc note indiv	O	00:30	N										
Portfolio 1		-																	
<b>2e semestre</b>																			
<b>UE 2.1 Compétence "Solutions techniques en bâtiment"</b>		6	20																
Mathématiques 2		-	1		6	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
					1	Tests d'amphi valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:45	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Anglais 2		-	1		1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
					1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Dessin - lecture de plans 2		-	3		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Technologie CES		-	5		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Topographie 2		-	1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Projet personnel et professionnel 2		-	0.1		1	Travail de réflexion sur le parcours personnel	A		N										
SAÉ "Projet d'aménagement de bâtiment"		-	6		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Portfolio 2		-	1		1	Suivi des points d'étapes valant pour toutes les UE	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Stage 1"		-	1		2	Rapport de stage	A		N										
					1	Fiche entreprise	A		N										
<b>UE 2.2 Compétence "Solutions techniques en travaux publics"</b>		6	20																
Mathématiques 2		-	1		6	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
					1	Tests d'amphi valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:45	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Anglais 2		-	1		1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
					1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Topographie 2		-	3		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Technologie travaux publics 2		-	5		1	Dossiers	A		N										
Matériaux granulaires, sols et réemplois		-	1		3	Rapports d'essais	A		N										
					6	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Tests de connaissances	A		N										
Projet personnel et professionnel 2		-	0.1		1	Travail de réflexion sur le parcours personnel	A		N										
SAÉ "Projet de voiries et de réseaux divers (VRD)"		-	4		1	Dossiers	A		N										
SAÉ "Relevé planimétrique et altimétrique"		-	2		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Portfolio 2		-	1		1	Suivi des points d'étapes valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Stage 1"		-	1		2	Rapport de stage	A		N										
					1	Fiche entreprise	A		N										
<b>UE 2.3 Compétence "Dimensionnement"</b>		6	20																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Mathématiques 2		-	2		6	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
					1	Tests d'amphi valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:45	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Anglais 2		-	1		1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
					1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Mécanique des structures 2		-	4		3	Epreuves écrites	E	01:30	N										
					2	Examens de cours + évaluation ponctuelle	A		N										
Transferts thermiques et hydriques		-	4		2	Epreuve écrite	E	01:00	N										
					1	Dossier de travaux pratiques	A		N										
Projet personnel et professionnel 2		-	0.1		1	Travail de réflexion sur le parcours personnel	A		N										
SAÉ "Calcul des sollicitations et des déformations d'une structure d'un ouvrage simple"		-	3		1	Epreuves écrites	E	00:30	N										
SAÉ "Performance d'isolation et solutions pour satisfaire des contraintes hygrothermiques"		-	3		2	Dossier note de calculs	A		N										
					1	Epreuves orales	O	00:15	N										
Portfolio 2		-	1		1	Suivi des points d'étapes valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Stage 1"		-	1		2	Rapport de stage	A		N										
					1	Fiche entreprise	A		N										
<b>UE 2.4 Compétence "Organisation de chantier"</b>		6	20																
Mathématiques 2		-	1		6	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
					1	Tests d'amphi valant pour toutes les UE	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression - communication 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:45	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Anglais 2		-	1		1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
					1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Méthodes, gestion et management 2		-	9		2	Epreuve écrite	E	02:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Projet personnel et professionnel 2		-	0.1		1	Travail de réflexion sur le parcours personnel	A		N										
SAÉ "Planification de travaux simples"		-	6		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Portfolio 2		-	1		1	Suivi des points d'étapes valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Stage 1"		-	1		2	Rapport de stage	A		N										
					1	Fiche entreprise	A		N										
<b>UE 2.5 Compétence "Suivi technique d'un ouvrage"</b>			6	20															
Mathématiques 2		-	1		6	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
					1	Tests d'amphi valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:45	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais 2		-	1		1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
					1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Matériaux granulaires, sols et réemplois		-	3		3	Rapports d'essais	A		N										
					6	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Tests de connaissances	A		N										
Matériaux liants, bétons et enrobés		-	4		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Rapports d'essais	A		N										
Évaluation environnementale des matériaux et des équipements		-	2		3	Rapports de projets	A		N										
					2	Tests de connaissances	A		N										
Projet personnel et professionnel 2		-	0.1		1	Travail de réflexion sur le parcours personnel	A		N										
SAÉ "Bilan technique nécessaire pour le suivi de la vie d'un ouvrage"		-	6		1	Rapports d'essais	A		N										
					3	Rapports de projets	A		N										
Portfolio 2		-	1		1	Suivi des points d'étapes valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Stage 1"		-	1		2	Rapport de stage	A		N										
					1	Fiche entreprise	A		N										

Document Interne

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'IUT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>1er semestre</b>																			
<b>UE 1.1 Compétence "Solutions techniques en bâtiment"</b>		6	20																
Mise à niveau mathématiques		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Mise à niveau anglais		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Bases mathématiques		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Mathématiques 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Expression - communication 1		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Anglais 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Allemand 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Français langue étrangère 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Préparation linguistique ALL		-	0.5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Préparation linguistique FLE		-	0.5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Technologie et analyse des structures porteuses		-	2		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Dessin - lecture de plans 1		-	4		1	Test	E	04:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Étude d'exécution d'un ouvrage de bâtiment"		-	8		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
<b>UE 1.2 Compétence "Solutions techniques en travaux publics"</b>			6	20															
Mise à niveau mathématiques		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Mise à niveau anglais		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Bases mathématiques		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Mathématiques 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Expression - communication 1		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Anglais 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Français langue étrangère 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Préparation linguistique ALL		-	0.5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Préparation linguistique FLE		-	0.5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Technologie des travaux publics 1		-	4		1	Dossiers	A		N										
Topographie 1		-	2		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet d'ouvrage d'art"		-	8		1	Dossiers	A		N										
<b>UE 1.3 Compétence "Dimensionnement"</b>		6	20																
Mise à niveau mathématiques		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Mise à niveau anglais		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Bases mathématiques		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Mathématiques 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Expression - communication 1		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Allemand 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Français langue étrangère 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Préparation linguistique ALL		-	0.5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Préparation linguistique FLE		-	0.5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Mécanique des structures 1		-	2		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					2	Examens de cours + évaluation ponctuelle	A		N										
Hydrologie		-	2		3	Epreuves écrites	E	01:30	N										
Physique du bâtiment 1		-	2		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					2	Dossiers	A		N										
SAÉ "Modélisation d'un élément simple et de son chargement"		-	4		1	Epreuves écrites	E	00:30	N										
SAÉ "Projet de physique du bâtiment"		-	4		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
					1	Dossiers	A		N										
<b>UE 1.4 Compétence "Organisation de chantier"</b>			6	20															
Mise à niveau mathématiques		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Mise à niveau anglais		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Bases mathématiques		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Mathématiques 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Expression - communication 1		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Anglais 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Allemand 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Français langue étrangère 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Préparation linguistique ALL		-	0.5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Préparation linguistique FLE		-	0.5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Méthodes, gestion et management 1		-	6		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Tests	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Devis d'un ouvrage simple"		-	8		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
<b>UE 1.5 Compétence "Suivi technique d'un ouvrage"</b>		6	20																
Mise à niveau mathématiques		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Mise à niveau anglais		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Bases mathématiques		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Mathématiques 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Expression - communication 1		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Anglais 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Allemand 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Français langue étrangère 1		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Préparation linguistique ALL		-	0.5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Préparation linguistique FLE		-	0.5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Bases de calculs de structures		-	2		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					2	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Connaissance des principaux matériaux		-	4		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					3	Examens de cours + rendus de TP	A		N										
SAÉ "Projet de dimensionnement de fondations superficielles"		-	8		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
					1	Dossiers	A		N										
<b>2e semestre</b>		-																	
<b>UE 2.1 Compétence "Solutions techniques en bâtiment"</b>		6	20																
Mathématiques 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Expression - communication 2		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Anglais 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Allemand 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Français langue étrangère 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Constructions métalliques		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					2	Dossiers	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Systèmes énergétiques		-	2		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					2	Dossiers	A		N										
Béton armé		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					2	Dossiers	A		N										
SAÉ "Projet de construction bâtiment"		-	8		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
					1	Dossiers	A		N										
<b>UE 2.2 Compétence "Solutions techniques en travaux publics"</b>			6	20															
Mathématiques 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Expression - communication 2		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Anglais 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Allemand 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Français langue étrangère 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Initiation à la géotechnique		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					2	Dossiers	A		N										
Topographie 2		-	2		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appli.	A		N										
Matériaux granulaires, sols et réemplois routiers		-	3		6	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Tests de connaissance	A		N										
					3	Rapports d'essais	A		N										
SAÉ "Projet d'ouvrage de géotechnique"		-	8		1	Dossiers	A		N										
<b>UE 2.3 Compétence "Dimensionnement"</b>			6	20															

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Mathématiques 2		-	2		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Expression - communication 2		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Anglais 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Allemand 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Français langue étrangère 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Mécanique des structures 2		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					2	Dossiers	A		N										
Physique du bâtiment 2		-	2		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					2	Dossiers	A		N										
Déplacement dans les structures		-	2		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Tests	E	01:00	N										
					2	Dossiers	A		N										
SAÉ "Choix et dimensionnement d'éléments et systèmes innovants"		-	4		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
					1	Dossiers	A		N										
SAÉ "Calcul des sollicitations et des déformations d'une structure simple à l'aide d'un logiciel professionnel"		-	4		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
					1	Dossiers	A		N										
<b>UE 2.4 Compétence "Organisation de chantier"</b>			6	20															
Mathématiques 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression - communication 2		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Anglais 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Allemand 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Français langue étrangère 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Méthodes, gestion et management 2		-	8		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Tests	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appli.	A		N										
SAÉ "Planification de travaux simples"		-	8		1	Dossiers	A		N										
<b>UE 2.5 Compétence "Suivi technique d'un ouvrage"</b>			6	20															
Mathématiques 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:30	N										
Expression - communication 2		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossier	A		N										
Anglais 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Allemand 2		-
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Français langue étrangère 2		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Matériaux granulaires, sols et réemplois routiers		-	2		6	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Tests de connaissance	A		N										
					3	Rapports d'essais	A		N										
Matériaux liants, bétons et enrobés		-	4		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Rapports d'essais	A		N										
Évaluation environnementale des matériaux et des équipements		-	2		3	Rapports de projets	A		N										
					2	Tests de connaissances	A		N										
SAÉ "Analyse et durabilité des ouvrages"		-	2		1	Dossiers	A		N										
SAÉ "Bilan technique nécessaire pour le suivi de la vie d'un ouvrage"		-	6		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
					1	Dossiers	A		N										

Document interne

Responsable(s) : Audrey Marchioli

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves



En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>1er semestre</b>																			
<b>UE 1.1 Compétence "Décrypter"</b>					7	70													
SHS : sociologie		-	10		0.67	Epreuves écrites	E	01:00	N										
		-	10		0.33	Epreuves orales	O	00:15	N										
Histoire des médias		-	6		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Sciences de l'information et de la communication		-	10		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.2	O	00:15	N										
Études des organisations		-	8		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Recherche d'information et veille		-	4		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	4		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
SAÉ "Réaliser une synthèse documentaire à propos d'une organisation"		-	28		1	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.2 Compétence "Partager"</b>					8	80													
Sciences de l'information et de la communication		-	6		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.2	O	00:15	N										
Recherche d'information et veille		-	5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	4		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
LV1 anglais		-	6		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 espagnol		-	6		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 allemand		-	6		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.25	Participation	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression écrite et orale		-	6		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
PAO		-	5		1	Productions graphiques Valant pour les UE 1.2 et 1.4	A		N										
Informatique		-	5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.2 et 1.4	E	01:00	N										
Web		-	5		1	Productions numériques Valant pour les UE 1.2 et 1.4	A		N										
SAÉ "Défendre un projet avec des supports de présentation multilingues"		-	32		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.3 Compétence "Concevoir une stratégie"</b>		5	50																
Études de marché		-	5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3 et 1.5	E	01:00	N										
Marketing fondamental		-	7		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Communication des organisations		-	8		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Médias acteurs et enjeux		-	6		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Organisations professionnelles		-	2		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3 et 1.5	E	01:00	N										
Gestion de projets		-	2		0.25	Epreuves orales Valant pour les UE 1.3, 1.4 et 1.5	O	00:15	N										
					0.75	Dossier Valant pour les UE 1.3, 1.4 et 1.5	A		N										
SAÉ "Analyser et interpréter les données d'un marché"		-	20		1	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.4 Compétence "Élaborer des moyens"</b>		5	50																
PAO		-	3		1	Productions graphiques Valant pour les UE 1.2 et 1.4	A		N										
Informatique		-	3		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.2 et 1.4	E	01:00	N										
Web		-	3		1	Productions numériques Valant pour les UE 1.2 et 1.4	A		N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Gestion de projets		-	2		0.25	Epreuves orales Valant pour les UE 1.3, 1.4 et 1.5	O	00:15	N										
					0.75	Dossier Valant pour les UE 1.3, 1.4 et 1.5	A		N										
Image et son : photo		-	6		1	Productions visuelles	A		N										
Culture graphique		-	7		1	Test + dossier	A		N										
Médias sociaux et E-réputation		-	6		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Concevoir une identité graphique"		-	20		1	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.5 Compétence "Piloter les relations"</b>		5	50																
Études de marché		-	4		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3 et 1.5	E	01:00	N										
Organisations professionnelles		-	9		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3 et 1.5	E	01:00	N										
Gestion de projets		-	9		0.25	Epreuves orales Valant pour les UE 1.3, 1.4 et 1.5	O	00:15	N										
					0.75	Dossier Valant pour les UE 1.3, 1.4 et 1.5	A		N										
Techniques d'enquête		-	8		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Décrypter le brief d'une organisation"		-	20		1	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
<b>2e semestre</b>		-																	
<b>UE 2.1 Compétence "Décrypter"</b>		7	70																
Économie générale		-	9		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit - Droit du travail		-	9		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SHS : relations internationales		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Culture générale et humanités : problèmes et enjeux sociaux		-	7		1	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel 2		-	5		1	Dossier Valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
SAÉ "Gestion de projet"		-	9		0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.5	O	00:15	N										
					0.5	Dossier Valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.5	A		N										
SAÉ "Écrire pour le web en langue étrangère"		-	2		1	Dossier valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio 2		-	7		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	10		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.2 Compétence "Partager"</b>		7	78																
Projet personnel et professionnel 2		-	5		1	Dossier Valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
LV1 anglais 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 espagnol 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 allemand 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.25	Participation	A		N										
Expression écrite et orale 2		-	9		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Image et son : vidéo		-	6		1	Productions audiovisuelles Valant pour les UE 2.2 et 2.4	A		N										
Culture numérique		-	6		0.25	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.5	Dossier	A		N										
SAÉ "Gestion de projet"		-	5		0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.5	O	00:15	N										
					0.5	Dossier Valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.5	A		N										
SAÉ "Réaliser un plan de communication"		-	2		1	Dossier Valant pour les UE 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5	A		N										
SAÉ "Écrire pour le web en langue étrangère"		-	4		1	Dossier valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
Portfolio 2		-	7		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	10		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.3 Compétence "Concevoir une stratégie"</b>		6	60																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Comportement des consommateurs		-	12		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Initiation à la stratégie de communication		-	12		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.3, 2.4 et 2.5	E	01:00	N										
Droit de la publicité et de la communication		-	8		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Méthodologie de gestion de projet		-	4		0.25	Epreuves orales Valant pour les UE 2.3, 2.4 et 2.5	O	00:15	N										
					0.75	Dossier Valant pour les UE 2.3, 2.4 et 2.5	A		N										
SAÉ "Réaliser un plan de communication"		-	9		1	Dossier Valant pour les UE 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5	A		N										
Portfolio 2		-	6		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	9		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.4 Compétence "Élaborer des moyens"</b>		6	60																
Image et son : vidéo		-	5		1	Productions audiovisuelles Valant pour les UE 2.2 et 2.4	A		N										
Initiation à la stratégie de communication		-	4		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.3, 2.4 et 2.5	E	01:00	N										
Méthodologie de gestion de projet		-	5		0.25	Epreuves orales Valant pour les UE 2.3, 2.4 et 2.5	O	00:15	N										
					0.75	Dossier Valant pour les UE 2.3, 2.4 et 2.5	A		N										
Création graphique/PAO (niveau 2)		-	14		1	Productions graphiques	A		N										
Outils numériques et infographie		-	8		1	Dossier	A		N										
SAÉ "Réaliser un plan de communication"		-	2		1	Dossier Valant pour les UE 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5	A		N										
SAÉ "Produire un contenu audiovisuel"		-	7		1	Productions audiovisuelles	A		N										
Portfolio 2		-	6		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	9		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.5 Compétence "Piloter les relations"</b>		4	40																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Initiation à la stratégie de communication		-
Methodologie de gestion de projet		-	9		0.25	Epreuves orales Valant pour les UE 2.3, 2.4 et 2.5	O	00:15	N										
					0.75	Dossier Valant pour les UE 2.3, 2.4 et 2.5	A		N										
Écrit et oral spécifique		-	6		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
Traitement des données		-	5		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Gestion de projet"		-	4		0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.5	O	00:15	N										
					0.5	Dossier Valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.5	A		N										
SAÉ "Réaliser un plan de communication"		-	2		1	Dossier Valant pour les UE 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5	A		N										
Portfolio 2		-	4		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	6		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										

Document Intermédiaire



## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>1er semestre</b>		
<b>UE 1.1 Compétence "Décrypter"</b>		-	70																
SHS : sociologie		-	10		0.75	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
Histoire des médias		-	9		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Théories de l'information et de la communication		-	8		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.2	O	00:15	N										
Études des organisations		-	8		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Recherche d'information et veille		-	3		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	4		1	Dossier Valant pour les UE 1.1 et 1.2	A		N										
SAÉ "Réaliser une synthèse documentaire à propos d'une organisation"		-	28		1	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.2 Compétence "Partager"</b>		-	80																
Théories de l'information et de la communication		-	6		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.2	O	00:15	N										
Recherche d'information et veille		-	5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	4		1	Dossier Valant pour les UE 1.1 et 1.2	A		N										
LV1 anglais		-	6		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
LV2 espagnol		-	6		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
LV2 allemand		-	6		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Participation	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression écrite et orale		-	6		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Publication assistée par ordinateur (PAO)		-	5		1	Productions graphiques	A		N										
Informatique PIX		-	5		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Web		-	5		1	Productions numériques	A		N										
SAÉ "Défendre un projet avec des supports de présentation multilingues"		-	32		1	Production numérique	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.3 Compétence "Déployer"</b>			8	80															
Culture de l'information		-	5		0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.3 et 1.4	O	00:15	N										
					0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3 et 1.4	E	01:00	N										
Économie de l'information		-	5		1	Dossier Valant pour les UE 1.3 et 1.4	A		N										
Métadonnées		-	11		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Analyse de contenus et écrits professionnels		-	6		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3 et 1.4	E	01:00	N										
Audiovisuel : photo		-	6		1	Productions photographiques valant pour les UE 1.3 et 1.4	A		N										
Gestion de projets		-	5		1	Cahier des charges Valant pour les UE 1.3 et 1.4	A		N										
PAO médias professionnels		-	5		1	Productions graphiques Valant pour les UE 1.3 et 1.4	A		N										
Recherche d'informations spécialisées		-	5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3 et 1.4	E	01:00	N										
SAÉ "Comprendre les besoins des usagers d'un SI"		-	32		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.4 Compétence "Veiller"</b>			8	80															
Culture de l'information		-	2		0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.3 et 1.4	O	00:15	N										
					0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3 et 1.4	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Économie de l'information		-	2		1	Dossier Valant pour les UE 1.3 et 1.4	A		N										
Analyse de contenus et écrits professionnels		-	2		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3 et 1.4	E	01:00	N										
Audiovisuel : photo		-	1		1	Productions photographiques valant pour les UE 1.3 et 1.4	A		N										
Gestion de projets		-	3		1	Cahier des charges Valant pour les UE 1.3 et 1.4	A		N										
PAO médias professionnels		-	2		1	Productions graphiques Valant pour les UE 1.3 et 1.4	A		N										
Recherche d'informations spécialisées		-	6		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3 et 1.4	E	01:00	N										
Veille informationnelle		-	9		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Culture générale professionnelle		-	7		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
Informatique professionnelle		-	7		1	Productions numériques	A		N										
Web professionnel		-	7		1	Productions numériques	A		N										
SAÉ "Élaboration d'une bibliographie normée"		-	32		1	Bibliographie	A		N										
Portfolio		-																	
<b>2e semestre</b>		-																	
<b>UE 2.1 Compétence "Décrypter"</b>		7	75																
Économie générale		-	10		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit - Droit du travail		-	10		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SHS : Relations internationales		-	10		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Culture générale et humanités : problèmes et enjeux sociaux		-	10		1	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel 2		-	5		1	Dossier Valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
SAÉ "Gestion de projets"		-	11		0.5	Epreuves orales valant pour les UE 2.1 et 2.2	O	00:15	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
SAÉ "Écrire pour le web en langue étrangère"		-	2		1	Dossier valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.4	A		N										
Portfolio 2		-	7		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stage 1e année		-	10		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.2 Compétence "Partager"</b>		7	86																
Projet personnel et professionnel 2		-	5		1	Dossier Valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
LV1 anglais 2		-	9		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Oraux	O	00:15	N										
LV2 espagnol 2		-	9		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Oraux	O	00:15	N										
LV2 allemand 2		-	9		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Oraux	O	00:15	N										
					0.25	Participation	A		N										
Expression écrite et orale 2		-	9		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Image et son : vidéo		-	7		1	Productions audiovisuelles	A		N										
Culture numérique - S2		-	7		0.25	Epreuves écrites	E	00:30	N										
					0.25	Oraux	O	00:15	N										
					0.5	Dossier	A		N										
SAÉ "Gestion de projets"		-	11		0.5	Epreuves orales valant pour les UE 2.1 et 2.2	O	00:15	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
SAÉ "Écrire pour le web en langue étrangère"		-	3		1	Dossier valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.4	A		N										
Portfolio 2		-	7		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	10		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.3 Compétence "Déployer"</b>		7	80																
Analyse des besoins		-	9		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Bases de données		-	9		0.25	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.75	Production de notices bibliographiques	A		N										
Étude des organisations spécialisées		-	9		1	Production écrite	A		N										
Web professionnel 2		-	8		1	Productions numériques Valant pour les UE 2.3 et 2.4	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
PAO médias professionnels 2		-	8		1	Productions graphiques Valant pour les UE 2.3 et 2.4	A		N										
Recherche d'informations spécialisées 2		-	5		0.5	Epreuves orales valant pour les UE 2.3 et 2.4	O	00:15	N										
					1	Dossier valant pour les UE 2.3 et 2.4	A		N										
SAÉ "Analyse méthodique d'un système d'information"		-	12		1	Dossier	A		N										
Portfolio 2		-	8		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	12		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.4 Compétence "Veiller"</b>		8	85																
Web professionnel 2		-	5		1	Productions numériques Valant pour les UE 2.3 et 2.4	A		N										
PAO médias professionnels 2		-	5		1	Productions graphiques Valant pour les UE 2.3 et 2.4	A		N										
Recherche d'informations spécialisées 2		-	6		0.5	Epreuves orales valant pour les UE 2.3 et 2.4	O	00:15	N										
					1	Dossier valant pour les UE 2.3 et 2.4	A		N										
Veille informationnelle 2		-	8		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Informatique professionnelle 2		-	8		0.5	Productions numériques	A		N										
					0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
E-réputation		-	6		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Gestion de projets 2		-	7		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Dossier	A		N										
Anglais spécialisé		-	6		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
SAÉ "Préconisation de veille"		-	15		0.75	Dossier	A		N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
SAÉ "Écrire pour le web en langue étrangère"		-	2		1	Dossier valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.4	A		N										
Portfolio 2		-	8		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Stage 1e année		-

Document intermédiaire

Responsable(s) : Gaëtan Pichon

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.
- (D)

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'IUT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>1er semestre</b>																			
<b>UE 1.1 Compétence "Décrypter"</b>					7	70													
SHS : sociologie		-	10		0.67	Epreuves écrites	E	01:00	N										
		-	10		0.33	Epreuves orales	O	00:15	N										
Histoire des médias		-	6		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Sciences de l'information et de la communication		-	10		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 1.1 et 1.2	O	00:15	N										
Études des organisations		-	8		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Recherche d'information et veille		-	4		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1, 1.2 et 1.3	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	4		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
SAÉ "Réaliser une synthèse documentaire à propos d'une organisation"		-	28		1	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.2 Compétence "Partager"</b>					8	80													
Sciences de l'information et de la communication		-	6		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 1.1 et 1.2	O	00:15	N										
Recherche d'information et veille		-	5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1, 1.2 et 1.3	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	4		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
LV1 anglais		-	6		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 espagnol		-	6		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 allemand		-	6		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.25	Participation	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression écrite et orale		-	6		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
PAO		-	5		1	Productions graphiques	A		N										
Informatique		-	5		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Web		-	5		1	Productions numériques	A		N										
SAÉ "Défendre un projet avec des supports de présentation multilingues"		-	32		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.3 Compétence "Comprendre"</b>			5	50															
Recherche d'information et veille		-	6		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1, 1.2 et 1.3	E	01:00	N										
Études de marché		-	6		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Techniques d'enquête		-	6		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Marketing fondamental		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Analyser et interpréter les données d'un marché"		-	20		1	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.4 Compétence "Concevoir"</b>			5	50															
Image et son : photo		-	7		1	Productions visuelles	A		N										
Culture graphique		-	9		1	Test + dossier	A		N										
Culture publicitaire : histoire de la publicité		-	7		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Art contemporain		-	7		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Concevoir une identité graphique"		-	20		1	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.5 Compétence "Déployer"</b>			5	50															
Organisations professionnelles		-	14		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Gestion de projets		-	7		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Dossier	A		N										
Culture et tendances publicitaires		-	9		1	Dossier	A		N										
SAÉ "Décrypter le brief d'une organisation"		-	20		1	Dossier	A		N										
Portfolio		-																	
<b>2e semestre</b>		-																	
<b>UE 2.1 Compétence "Décrypter"</b>			7	70															
Économie générale		-	9		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit - Droit du travail		-	9		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SHS : relations internationales		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Culture générale et humanités : problèmes et enjeux sociaux		-	7		1	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel 2		-	5		1	Dossier Valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
SAÉ "Gestion de projet"		-	9		0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 2.1 et 2.2	O	00:15	N										
					0.5	Dossier Valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
SAÉ "Écrire pour le web en langue étrangère"		-	2		1	Dossier valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.4	A		N										
Portfolio 2		-	7		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	10		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.2 Compétence "Partager"</b>		7	70																
Projet personnel et professionnel 2		-	5		1	Dossier Valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
LV1 anglais 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 espagnol 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 allemand 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
Expression écrite et orale 2		-	9		0.25	Participation	A		N										
					0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Image et son : vidéo		-	6		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
					1	Productions audiovisuelles	A		N										
Culture numérique		-	6		0.25	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.5	Dossier	A		N										
SAÉ "Gestion de projet"		-	9		0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 2.1 et 2.2	O	00:15	N										
					0.5	Dossier Valant pour les UE 2.1 et 2.2	A		N										
SAÉ "Écrire pour le web en langue étrangère"		-	2		1	Dossier valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.4	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio 2		-	7		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	10		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.3 Compétence "Comprendre"</b>		5	50																
Comportement des consommateurs		-	12		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Traitement des données		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Initiation à la stratégie de communication		-	6		1	Epreuves écrites valant pour les UE 2.3 et 2.5	E	01:00	N										
SAÉ "Réaliser un plan de communication"		-	8		1	Dossier valant pour les UE 2.3 et 2.5	A		N										
Portfolio 2		-	5		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	7		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.4 Compétence "Concevoir"</b>		6	60																
Création graphique/PAO (niveau 2)		-	12		1	Productions graphiques	A		N										
Web 2		-	8		1	Productions numériques	A		N										
Conception-rédaction		-	8		1	Dossier	A		N										
Créativité		-	8		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Produire un contenu audiovisuel"		-	7		1	Productions audiovisuelles	A		N										
SAÉ "Écrire pour le web en langue étrangère"		-	2		1	Dossier valant pour les UE 2.1, 2.2 et 2.4	A		N										
Portfolio 2		-	6		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 1e année		-	9		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 2.5 Compétence "Déployer"</b>		5	50																
Méthodologie de gestion de projet		-	11		0.75	Dossier	A		N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit de la publicité et de la communication		-	8		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Initiation à la stratégie de communication		-	11		1	Epreuves écrites valant pour les UE 2.3 et 2.5	E	01:00	N										
SAÉ "Réaliser un plan de communication"		-	8		1	Dossier valant pour les UE 2.3 et 2.5	A		N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Portfolio 2		-
Stage 1e année		-	7		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										

Document intermédiaire

Responsable(s) : Mathieu Zimmermann

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation :** **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>1er semestre</b>																			
<b>UE 1.1 Compétence "Réaliser un développement d'applications"</b>		5	60																
Initiation au développement		-	42		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
Développement d'interfaces web		-	12		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1, 1.5 et 1.6	E	01:00	N										
Anglais technique		-	6		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1, 1.3 et 1.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1, 1.3 et 1.6	O	00:15	N										
SAÉ "Implémentation d'un besoin client"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 1.2 Compétence "Optimiser des applications"</b>		5	60																
Initiation au développement		-	24		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
Introduction à l'architecture des ordinateurs		-	3		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.2 et 1.3	E	01:00	N										
Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement		-	3		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.2 et 1.3	E	01:00	N										
Mathématiques discrètes		-	15		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.2 et 1.4	E	01:00	N										
Outils mathématiques fondamentaux		-	15		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Comparaison d'approches algorithmiques"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 1.3 Compétence "Administrer des systèmes informatiques communicants complexes"</b>		5	60																
Introduction à l'architecture des ordinateurs		-	21		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.2 et 1.3	E	01:00	N										
Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement		-	21		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.2 et 1.3	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais technique		-	12		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1, 1.3 et 1.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1, 1.3 et 1.6	O	00:15	N										
Bases de la communication		-	6		0.45	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3, 1.5 et 1.6	E	01:00	N										
					0.15	Epreuves orales Valant pour les UE 1.3, 1.5 et 1.6	O	00:15	N										
					0.4	Dossier Valant pour les UE 1.3, 1.5 et 1.6	A		N										
SAÉ "Installation d'un poste pour le développement"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 1.4 Compétence "Gérer des données de l'information"</b>			5	60															
Introduction aux bases de données et SQL		-	36		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Mathématiques discrètes		-	18		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.2 et 1.4	E	01:00	N										
Économie durable et numérique		-	6		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.4 et 1.6	E	01:00	N										
					0.5	Dossier Valant pour les UE 1.4 et 1.6	A		N										
SAÉ "Création d'une base de données"		-	40		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 1.5 Compétence "Conduire un projet"</b>			5	60															
Développement d'interfaces web		-	18		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1, 1.5 et 1.6	E	01:00	N										
Gestion de projet & des organisations		-	27		0.6	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.5 et 1.6	E	01:00	N										
					0.4	Dossier Valant pour les UE 1.5 et 1.6	A		N										
Bases de la communication		-	15		0.45	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3, 1.5 et 1.6	E	01:00	N										
					0.15	Epreuves orales Valant pour les UE 1.3, 1.5 et 1.6	O	00:15	N										
					0.4	Dossier Valant pour les UE 1.3, 1.5 et 1.6	A		N										
SAÉ "Recueil de besoins"		-	40		1	Dossier	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>UE 1.6 Compétence "Collaborer au sein d'une équipe informatique"</b>		5	60																
Développement d'interfaces web		-	5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1, 1.5 et 1.6	E	01:00	N										
Gestion de projet & des organisations		-	11		0.6	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.5 et 1.6	E	01:00	N										
					0.4	Dossier Valant pour les UE 1.5 et 1.6	A		N										
Économie durable et numérique		-	11		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.4 et 1.6	E	01:00	N										
					0.5	Dossier Valant pour les UE 1.4 et 1.6	A		N										
Anglais technique		-	11		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1, 1.3 et 1.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1, 1.3 et 1.6	O	00:15	N										
Bases de la communication		-	11		0.45	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.3, 1.5 et 1.6	E	01:00	N										
					0.15	Epreuves orales Valant pour les UE 1.3, 1.5 et 1.6	O	00:15	N										
					0.4	Dossier Valant pour les UE 1.3, 1.5 et 1.6	A		N										
Projet personnel et professionnel		-	11		1	Dossier	A		N										
SAÉ "Découverte de l'environnement économique et écologique"		-	40		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
<b>2e semestre</b>		-																	
<b>UE 2.1 Compétence "Réaliser un développement d'applications"</b>		5	60																
Développement orienté objets		-	21		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1 et 2.2	E	01:00	N										
Qualité de développement		-	12		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1 et 2.5	E	01:00	N										
Développement d'applications avec IHM		-	21		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1, 2.5 et 2.6	E	01:00	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Communication avec le milieu professionnel		-	6		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	E	01:00	N										
					0.15	Epreuves orales Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	O	00:15	N										
					0.35	Dossier Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	A		N										
SAÉ "Développement d'une application"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 2.2 Compétence "Optimiser des applications"</b>			5	60															
Développement orienté objets		-	15		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1 et 2.2	E	01:00	N										
Communication et fonctionnement bas niveau		-	12		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.2 et 2.3	E	01:00	N										
Graphes		-	21		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.2 et 2.5	E	01:00	N										
Méthodes numériques		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Exploration algorithmique d'un problème"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 2.3 Compétence "Administrer des systèmes informatiques communicants complexes"</b>			5	60															
Communication et fonctionnement bas niveau		-	36		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.2 et 2.3	E	01:00	N										
Introduction aux services réseaux		-	15		1	Dossier	A		N										
Anglais d'entreprise		-	6		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6	O	00:15	N										



OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Communication avec le milieu professionnel		-	3		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	E	01:00	N										
					0.15	Epreuves orales Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	O	00:15	N										
					0.35	Dossier Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	A		N										
SAÉ "Installation de services réseau"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 2.4 Compétence "Gérer des données de l'information"</b>			5	60															
Exploitation d'une base de données		-	30		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Outils numériques pour les statistiques descriptives		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Gestion de projet & des organisations 2		-	12		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.4 et 2.5	E	01:00	N										
					0.5	Dossier Valant pour les UE 2.4 et 2.5	A		N										
Anglais d'entreprise		-	6		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6	O	00:15	N										
SAÉ "Exploitation d'une base de données"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 2.5 Compétence "Conduire un projet"</b>			5	60															
Qualité de développement		-	6		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1 et 2.5	E	01:00	N										
Développement d'applications avec IHM		-	3		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1, 2.5 et 2.6	E	01:00	N										
Graphes		-	6		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.2 et 2.5	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Gestion de projet & des organisations 2		-	30		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.4 et 2.5	E	01:00	N										
					0.5	Dossier Valant pour les UE 2.4 et 2.5	A		N										
Anglais d'entreprise		-	6		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6	O	00:15	N										
Communication avec le milieu professionnel		-	9		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	E	01:00	N										
					0.15	Epreuves orales Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	O	00:15	N										
					0.35	Dossier Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	A		N										
SAÉ "Gestion d'un projet"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 2.6 Compétence "Collaborer au sein d'une équipe informatique"</b>			5	60															
Développement d'applications avec IHM		-	4		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1, 2.5 et 2.6	E	01:00	N										
Droit des contrats et du numérique		-	17		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Anglais d'entreprise		-	17		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Communication avec le milieu professionnel		-
0.15	Epreuves orales Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	O	00:15	N															
0.35	Dossier Valant pour les UE 2.1, 2.3, 2.5 et 2.6	A		N															
Projet personnel et professionnel : métiers de l'informatique		-	11		1	Dossier	A		N										
SAÉ "Organisation d'un travail d'équipe"		-	40		1	Dossier	A		N										
Portfolio		-	2		1	Dossier Valant pour toutes les UE	A		N										

Document interne

Responsable(s) : Liliane Gaessler

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation :** **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'IUT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>1er semestre</b>																			
<b>UE 1.1 Compétence "Marketing"</b>					11	15													
Ressources et culture numériques 1		-	0.5		2	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Introduction au droit		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
Expression communication et culture 1		-	0.5		2	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 1		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.3	O	00:15	N										
					0.5	Autre épreuve Valant pour les UE 1.1 et 1.3	A		N										
Allemand appliqué au commerce 1		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 1		-	0.5		0.38	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
					1.12	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 1		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.3	O	00:15	N										
Techniques quantitatives et représentations 1		-	0.5		2	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
Fondamentaux du marketing et comportement du consommateur		-	2.5		2.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Études marketing 1		-	0.5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
Environnement économique de l'entreprise		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Rôle et organisation de l'entreprise sur son marché		-	1		0.7	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.2	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.1	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel		-	0.5		0.75	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					0.75	Autre épreuve Valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Marketing"		-	6		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.2 Compétence "Vente"</b>			11	14.5															
Ressources et culture numériques 1		-	1		2	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 1		-	1		2	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Fondamentaux de la vente		-	3		3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Techniques quantitatives et représentations 1		-	1.5		2	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.2	E	01:00	N										
Éléments financiers de l'entreprise		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	0.5		0.75	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					0.75	Autre épreuve Valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Vente"		-	6		2.4	Epreuves orales	O	00:15	N										
					3.6	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Portfolio		-																	
<b>UE 1.3 Compétence "Communication commerciale"</b>			8	12															
Fondamentaux de la communication commerciale		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Ressources et culture numériques 1		-	0.5		2	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Introduction au droit		-	1		1.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
Expression communication et culture 1		-	0.5		2	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais appliqué au commerce 1		-	1		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.3	O	00:15	N										
					0.5	Autre épreuve Valant pour les UE 1.1 et 1.3	A		N										
Allemand appliqué au commerce 1		-	1		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 1		-	1		0.38	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
					1.12	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 1		-	1		0.5	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales Valant pour les UE 1.1 et 1.3	O	00:15	N										
Études marketing 1		-	0.5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 1.1 et 1.3	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	0.5		0.75	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					0.75	Autre épreuve Valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Communication commerciale"		-	5		2.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Portfolio		-			2.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>2e semestre</b>																			
<b>UE 2.1 Compétence "Marketing"</b>					11	15													
Gestion et conduite de projet		-	0.5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1 et 2.2	E	01:00	N										
Expression communication et culture 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Ressources et culture numériques 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Coûts, marge et prix d'une offre simple		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Droit des contrats et de la consommation		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 2		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.5	Autre épreuve Valant pour toutes les UE	A		N										
Allemand appliqué au commerce 2		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 2		-	0.5		0.38	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.12	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 2		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Marketing mix		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Connaissance des canaux de commercialisation et distribution		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Études marketing 2		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
SAÉ "Marketing"		-	3		2.2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.8	Epreuves orales	O	00:15	N										
SAÉ "Projet transverse"		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio		-	0.5		1.5	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stage - S2		-	2		6	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 2.2 Compétence "Vente"</b>		11	14																
Gestion et conduite de projet		-	0.5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.1 et 2.2	E	01:00	N										
Expression communication et culture 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Ressources et culture numériques 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Coûts, marge et prix d'une offre simple		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Droit des contrats et de la consommation		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 2		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.5	Autre épreuve Valant pour toutes les UE	A		N										
Allemand appliqué au commerce 2		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 2		-	0.5		0.38	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.12	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 2		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Prospection et négociation		-	3		3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Techniques quantitatives et représentations 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Psychologie sociale		-	0.5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.2 et 2.3	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Projet personnel et professionnel 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
SAÉ "Vente"		-	3		1.2	Epreuves orales	O	00:15	N										
					1.8	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse"		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio		-	0.5		1.5	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Stage - S2		-	2		6	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 2.3 Compétence "Communication commerciale"</b>		8	12																
Moyens de la communication commerciale		-	2.5		2.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Expression communication et culture 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Ressources et culture numériques 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Coûts, marge et prix d'une offre simple		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Droit des contrats et de la consommation		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 2		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.5	Autre épreuve Valant pour toutes les UE	A		N										
Allemand appliqué au commerce 2		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 2		-	0.5		0.38	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.12	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol débutant appliqué au commerce 2		-	0.5		0.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales Valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Techniques quantitatives et représentations 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Psychologie sociale		-	0.5		1	Epreuves écrites Valant pour les UE 2.2 et 2.3	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 2		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
SAÉ "Communication commerciale"		-	2		1.25	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.75	Epreuves orales	O	00:15	N										
SAÉ "Projet transverse"		-	0.5		1.5	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio		-	0.5		1.5	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Stage - S2		-	2		6	Epreuves écrites Valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Catherine Jeunesse

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation : Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'IUT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.



OBJETS					Session principale							Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
																	<b>3e semestre</b>
<b>UE 3.1 Compétence "Analyser"</b>		6															
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" - S3		-															
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse) - temps plein S3		-	14		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.5 et 3.6	A		N								
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse) - alternance S3		-	14		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.5 et 3.6	A		N								
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - S3		-															
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.5 et 3.6	A		N								
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.5 et 3.6	A		N								
Méthodes séparatives		-	28		28	Epreuves écrites	E	01:00	N								
Méthodes spectrométriques		-	20		20	Epreuves écrites	E	01:00	N								
Analyses expérimentales en contrôle-qualité, environnement		-	10		4	Epreuves orales	O	00:15	N								
					6	Dossier	A		N								
Projet personnel et professionnel - S3		-	2														
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N								
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N								
SAÉ "Portfolio" - S3		-															
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N								
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N								
<b>UE 3.2 Compétence "Synthétiser des molécules"</b>		6															

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" S3		-																	
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - temps plein S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.2, 3.4, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - alternance S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.2, 3.4, 3.5 et 3.6	A		N										
Synthèse organique		-	40		40	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Synthèse multi-étapes		-	18		9	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					9	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - S3		-																	
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S3		-																	
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 3.3 Compétence "Élaborer des matériaux et/ou des produits formulés"</b>			6																
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - S3		-																	
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.5 et 3.6	A		N										
Matériaux organiques		-	17		17	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Matériaux inorganiques		-	16		16	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Formulation		-	15		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Élaboration/Formulation et caractérisation des matériaux et produits formulés		-	10		10	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - S3		-																	
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S3		-																	
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 3.4 "Compétence "Produire des composés intermédiaires et des produits finis"</b>			6																
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" S3		-																	
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - temps plein S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.2, 3.4, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - alternance S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.2, 3.4, 3.5 et 3.6	A		N										
Opérations unitaires et séparation		-	20		20	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Mise en oeuvre d'opérations unitaires de séparation (TP à effectif réduit)		-	10		10	Dossier	A		N										
Chimométrie probabilité statistiques		-	14		38	Epreuves écrites valant pour les UE 3.4 et 3.6	E	01:00	N										
Physique instrumentale		-	14		9	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					5	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - S3		-																	
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S3		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 3.5 Compétence "Gérer des activités de laboratoire de chimie ou d'atelier de production"</b>		3																	
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" - S3		-		0															
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse) - temps plein S3		-	14		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse) - alternance S3		-	14		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - S3		-																	
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" S3		-																	
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - temps plein S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.2, 3.4, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - alternance S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.2, 3.4, 3.5 et 3.6	A		N										
Expression communication		-																	
Expression communication (temps plein)		-	24		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					9	Dossier	A		N										
Expression communication (alternance)		-	24		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					9	Dossier	A		N										

Document Intermediaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais - S3		-	24		24	Dossier	A		N										
Allemand - S3		-	3		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Dossier	A		N										
Développement durable : états des lieux		-	10		20	Epreuves écrites valant pour les UE 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel - S3		-																	
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S3		-																	
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 3.6 Compétence "Contrôler les aspects hygiène, sécurité, environnement"</b>		3																	
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" - S3		-																	
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse) - temps plein S3		-	14		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse) - alternance S3		-	14		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - S3		-	0																
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.5 et 3.6	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" S3		-																	

Document intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - temps plein S3		-
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - alternance S3		-	13		12	Dossier valant pour les UE 3.2, 3.4, 3.5 et 3.6	A		N										
Chimiométrie probabilité statistiques		-	38		38	Epreuves écrites valant pour les UE 3.4 et 3.6	E	01:00	N										
Développement durable : états des lieux		-	20		20	Epreuves écrites valant pour les UE 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel - S3		-	2																
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S3		-																	
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
PIX - S3		-																	
PIX - temps plein - S3		-																	
PIX - alternance - S3		-																	
<b>4e semestre</b>		-																	
<b>UE 4.1 Compétence "Analyser les échantillons solides, liquides et gazeux"</b>		6																	
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" S4		-																	
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" - temps plein S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.5 et 4.6	A		N										
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" - alternance S4		-	16		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - S4		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.3, 4.5 et 4.6	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S4		-	4		4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Stage"		-	12		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Électrochimie appliquée		-	20		30	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.3	E	01:00	N										
Techniques électrochimiques appliquées à l'analyse		-	10		3	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.3	E	01:00	N										
					4	Epreuves orales valant pour les UE 4.1 et 4.3	O	00:15	N										
					3	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.3	A		N										
Méthodes appliquées en chimie analytique - S4		-	15		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Physique appliquée à l'analyse		-	15		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 4.2 Compétence "Synthétiser des molécules"</b>			6																
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - S4		-																	
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.2, 4.4, 4.5 et 4.6	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - alternance - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S4		-	4		4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Stage"		-	22		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Synthèse inorganique / synthèse organique		-	40		40	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Mise en oeuvre des techniques de synthèse inorganique et organique		-	20		10	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					10	Dossier	A		N										
<b>UE 4.3 Compétence "Élaborer des matériaux et/ou des produits formulés"</b>			6																
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - S4		-																	
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.3, 4.5 et 4.6	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S4		-	4		4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Stage"		-	22		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Électrochimie appliquée		-	30		30	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.3	E	01:00	N										
Démarche qualité - développement durable - écoconception		-	10		12	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3, 4.5 et 4.6	E	01:00	N										
					3	Dossier	A		N										
Techniques électrochimiques appliquées à l'analyse		-	20		3	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.3	E	01:00	N										
					4	Epreuves orales valant pour les UE 4.1 et 4.3	O	00:15	N										
					3	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.3	A		N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>UE 4.4 Compétence "Produire des composés intermédiaires et des produits finis"</b>		6																	
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - S4		-																	
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.2, 4.4, 4.5 et 4.6	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - alternance - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S4		-	4		4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Stage"		-	22		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Réacteurs chimiques homogènes		-	60		38	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					22	Dossier	A		N										
<b>UE 4.5 Compétence "Gérer des activités de laboratoire de chimie ou d'atelier de production"</b>		3																	
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" S4		-																	
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" - temps plein S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.5 et 4.6	A		N										
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" - alternance S4		-	16		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - S4		-																	
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.3, 4.5 et 4.6	A		N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - S4		-																	
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.2, 4.4, 4.5 et 4.6	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - alternance - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S4		-	4		4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Stage"		-	12		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Expression communication - connaissance de l'entreprise		-																	
Expression communication - connaissance de l'entreprise (temps plein)		-	24		12	Epreuves orales	O	00:15	N										
					12	Dossier	A		N										
Expression communication - connaissance de l'entreprise (alternance)		-	24		12	Epreuves orales	O	00:15	N										
					12	Dossier	A		N										
Anglais S4		-	20		20	Dossier	A		N										
Allemand S4		-																	
Démarche qualité - développement durable - écoconception		-	6		12	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3, 4.5 et 4.6	E	01:00	N										
					3	Dossier	A		N										
Mathématiques appliquées		-	10		45	Epreuves écrites valant pour les UE 4.5 et 4.6	E	01:00	N										
<b>UE 4.6 Compétence "Contrôler les aspects hygiène, sécurité, environnement"</b>			3																
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" S4		-																	

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" - temps plein S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.5 et 4.6	A		N										
SAÉ "Analyser 100% (optimiser une méthode d'analyse)" - alternance S4		-	16		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - S4		-																	
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.3, 4.5 et 4.6	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - S4		-																	
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier valant pour les UE 4.2, 4.4, 4.5 et 4.6	A		N										
SAÉ "Synthétiser et produire (de la mise au point laboratoire à la production à grande échelle)" - alternance - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - S4		-	4		4	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Stage"		-	12		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Démarche qualité - développement durable - écoconception		-	15		12	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3, 4.5 et 4.6	E	01:00	N										
					3	Dossier	A		N										
Mathématiques appliquées		-	45		45	Epreuves écrites valant pour les UE 4.5 et 4.6	E	01:00	N										

Responsable(s) :

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation :** **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'IUT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>3e semestre</b>		
<b>3.1 Compétence "Analyser"</b>																			
SAÉ "Synthétiser et analyser 100 % (synthèse, purification et caractérisation d'un composé) - alternance - S3"		-	20		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100 % (synthèse, purification et caractérisation d'un composé) - temps plein - S3"		-	20		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé) - temps plein - S3"		-	20		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé) - alternance - S3"		-	20		12	Dossier	A		N										
Méthodes séparatives		-	28		28	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Méthodes spectrométriques		-	20		20	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Analyses expérimentales en contrôle-qualité, environnement		-	10		4	Epreuves orales	O	00:15	N										
					6	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier	A		N										
<b>3.2 Compétence "Synthétiser des molécules"</b>																			
SAÉ "Synthétiser et analyser 100 % (synthèse, purification et caractérisation d'un composé) - temps plein - S3"		-	40		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100 % (synthèse, purification et caractérisation d'un composé) - alternance - S3"		-	40		12	Dossier	A		N										
Synthèse organique		-	40		40	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Synthèse multi-étapes		-	18		9	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					9	Dossier	A		N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier	A		N										
<b>3.3 Compétence "Élaborer des matériaux etou des produits formulés"</b>		-																	
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé) - temps plein - S3"		-	40		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé) - alternance - S3"		-	40		12	Dossier	A		N										
Matériaux organiques		-	17		17	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Matériaux inorganiques		-	16		16	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Formulation		-	15		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Élaboration/Formulation et caractérisation des matériaux et produits formulés		-	10		10	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier	A		N										
<b>3.4 Compétence "Produire des composés intermédiaires et des produits finis"</b>		-																	
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé) - temps plein - S3"		-	40		12	Dossier	A		N										
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé) - alternance - S3"		-	40		12	Dossier	A		N										
Opérations unitaires et séparation		-	20		20	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Mise en oeuvre d'opérations unitaires de séparation (TP à effectif réduit)		-	10		10	Dossier	A		N										
Chimiométrie probabilité statistiques		-	14		38	Epreuves écrites valant pour les UE 3.4 et 3.6	E	01:00	N										



OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Physique instrumentale		-	14		9	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					5	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier	A		N										
<b>3.5 Compétence "Gérer des activités de laboratoire de chimie ou d'atelier de production"</b>		-																	
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé) - temps plein - S3"		-	14		12	Dossier	A		N										
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé) - alternance - S3"		-	14		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé) - temps plein - S3"		-	13		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé) - alternance - S3"		-	13		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100 % (synthèse, purification et caractérisation d'un composé) - temps plein - S3"		-	13		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100 % (synthèse, purification et caractérisation d'un composé) - alternance - S3"		-	13		12	Dossier	A		N										
Expression communication - temps plein - S3		-	24		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					9	Dossier	A		N										
Expression communication - alternance - S3		-	24		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					9	Dossier	A		N										
Anglais - S3		-	24		24	Dossier	A		N										
Allemand - S3		-	24		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Dossier	A		N										
Développement durable : états des lieux		-	10		20	Epreuves écrites valant pour les UE 3.5 et 3.6	E	01:00	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier	A		N										
<b>3.6 Compétence "Contrôler les aspects hygiène, sécurité, environnement"</b>		-																	
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé) - temps plein - S3"		-	14		12	Dossier	A		N										
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé) - alternance - S3"		-	14		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé) - temps plein - S3"		-	13		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé) - alternance - S3"		-	13		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100 % (synthèse, purification et caractérisation d'un composé) - temps plein - S3"		-	13		12	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100 % (synthèse, purification et caractérisation d'un composé) - alternance - S3"		-	13		12	Dossier	A		N										
Chimiométrie probabilité statistiques		-	38		38	Epreuves écrites valant pour les UE 3.4 et 3.6	E	01:00	N										
Développement durable : états des lieux		-	20		20	Epreuves écrites valant pour les UE 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	2		2	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S3		-			4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S3		-			4	Dossier	A		N										
PIX		-																	
<b>4e semestre</b>		-																	

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>4.1 Compétence "Analyser les échantillons solides, liquides et gazeux"</b>		
SAÉ "Synthétiser et analyser 100% (synthèse, purification et caractérisation d'un composé)" - temps plein - S4		-	12		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100% (synthèse, purification et caractérisation d'un composé)" - alternance - S4		-	12		14	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S4		-	12		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S4		-	12		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S4		-	4		4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S4		-	4		4	Dossier	A		N										
SAÉ "Stage"		-	12		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Électrochimie appliquée		-	25		30	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.3	E	01:00	N										
Techniques électrochimiques appliquées à l'analyse		-	10		3	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.3	E	01:00	N										
					4	Epreuves orales valant pour les UE 4.1 et 4.3	O	00:15	N										
					3	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.3	A		N										
Physique appliquée à l'analyse		-	25		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>4.2 Compétence "Synthétiser des molécules"</b>																			
SAÉ "Synthétiser et analyser 100% (synthèse, purification et caractérisation d'un composé)" - temps plein - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100% (synthèse, purification et caractérisation d'un composé)" - alternance - S4		-	14		14	Dossier	A		N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S4		-	4		4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S4		-	4		4	Dossier	A		N										
SAÉ "Stage"		-	22		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Synthèse inorganique / synthèse organique		-	40		40	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Mise en oeuvre des techniques de synthèse inorganique et organique		-	20		10	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					10	Dossier	A		N										
<b>4.3 Compétence "Élaborer des matériaux et/ou des produits formulés"</b>		-																	
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S4		-	4		4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S4		-	4		4	Dossier	A		N										
SAÉ "Stage"		-	22		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Électrochimie appliquée		-	30		30	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.3	E	01:00	N										
Démarche qualité - développement durable - écoconception		-	10		12	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3, 4.5 et 4.6	E	01:00	N										
					3	Dossier	A		N										
Techniques électrochimiques appliquées à l'analyse		-	20		3	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.3	E	01:00	N										
					4	Epreuves orales valant pour les UE 4.1 et 4.3	O	00:15	N										
					3	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.3	A		N										
<b>4.4 Compétence "Produire des composés intermédiaires et des produits finis"</b>		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé)" - temps plein - S4		-
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé)" - alternance - S4		-	14		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S4		-	4		4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S4		-	4		4	Dossier	A		N										
SAÉ "Stage"		-	22		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Réacteurs chimiques homogènes		-	40		38	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					22	Dossier	A		N										
Procédés innovants		-	10		10	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Schémas TI. capteurs et bases de régulation		-	10		10	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>4.5 Compétence "Gérer des activités de laboratoire de chimie ou d'atelier de production"</b>		-																	
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier	A		N										
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé)" - alternance - S4		-	8		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S4		-	8		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100% (synthèse, purification et caractérisation d'un composé)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100% (synthèse, purification et caractérisation d'un composé)" - alternance - S4		-	8		14	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S4		-	4		4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S4		-	4		4	Dossier	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Stage"		-	12		9	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Expression communication - connaissance de l'entreprise		-	24		12	Epreuves orales	O	00:15	N										
					12	Dossier	A		N										
Anglais S4		-	20		20	Dossier	A		N										
Allemand S4		-																	
Démarche qualité - développement durable - écoconception		-	6		12	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3, 4.5 et 4.6	E	01:00	N										
					3	Dossier	A		N										
Mathématiques appliquées		-	10		45	Epreuves écrites valant pour les UE 4.5 et 4.6	E	01:00	N										
<b>4.6 Compétence "Contrôler les aspects hygiène, sécurité, environnement"</b>																			
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier	A		N										
SAÉ "100% produire (conduite et optimisation d'un procédé)" - alternance - S4		-	8		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Élaborer et analyser (conception et caractérisation d'un matériau et/ou d'un produit formulé)" - alternance - S4		-	8		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100% (synthèse, purification et caractérisation d'un composé)" - temps plein - S4		-	8		8	Dossier	A		N										
SAÉ "Synthétiser et analyser 100% (synthèse, purification et caractérisation d'un composé)" - alternance - S4		-	8		14	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - temps plein - S4		-	4		4	Dossier	A		N										
SAÉ "Portfolio" - alternance - S4		-	4		4	Dossier	A		N										

Document interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	SAÉ "Stage"		-
					13	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Démarche qualité - développement durable - écoconception		-	15		12	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3, 4.5 et 4.6	E	01:00	N										
					3	Dossier	A		N										
Mathématiques appliquées		-	45		45	Epreuves écrites valant pour les UE 4.5 et 4.6	E	01:00	N										

Document intermédiaire

Responsable(s) : Philippe Deutsch

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.
- (D)

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves



En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
<b>3e semestre</b>		-														
<b>UE 3.1 Compétence "Solutions techniques en bâtiment"</b>		20	20.1													
Mathématiques 3		-	1		3	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N							
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou appl valant pour toutes les UE	A		N							
Expression - communication 3		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N							
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N							
Anglais 3		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N							
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N							
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N							
Technologie avancée des bâtiments 1		-	7		1	Examen partiel	E	01:00	N							
					1	Test	E	01:00	N							
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N							
Analyse multi-critères et ACV		-	2		1	Examen partiel	E	01:00	N							
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N							
Projet personnel et professionnel 3		-	0.1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N							
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC1"		-	8		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N							
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N							

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio 3		-			1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
<b>UE 3.2 Compétence "Solutions techniques en travaux publics"</b>		20	20.1																
Mathématiques 3		-	1		3	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou appl valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 3		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Anglais 3		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Analyse multi-critères et ACV		-	2		1	Examen partiel	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Technologie travaux publics 3		-	5		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Technique d'implantation d'un ouvrage linéaire		-	2		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Projet personnel et professionnel 3		-	0.1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC2"		-	8		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Portfolio 3		-			1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>UE 3.3 Compétence "Dimensionnement"</b>																			
Mathématiques 3		20	20.1		3	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou appl valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 3		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Anglais 3		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Stabilité des constructions 1		-	5		1	Evaluations ponctuelles	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou appl valant pour toutes les UE	A		N										
Géotechnique 1		-	1		4	Partiel	E	01:00	N										
					1	Test Moodle	A		N										
					3	TP Oedomètre + bureau études	A		N										
Physique et énergétique du bâtiment 1		-	3		2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou appl valant pour toutes les UE	A		N										
Projet personnel et professionnel 3		-	0.1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC3 (SST)"		-	5		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC3 (PCE)"		-	3		1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou appl	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio 3		-			1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
<b>UE 3.4 Compétence "Organisation de chantier"</b>		20	20.1																
Mathématiques 3		-	1		3	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou appl valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 3		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Anglais 3		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Méthodes, gestion et management 3		-	9		1	Examen partiel	E	01:00	N										
					1	Test	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Projet personnel et professionnel 3		-	0.1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC4"		-	8		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Portfolio 3		-			1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>UE 3.5 Compétence "Suivi technique d'un ouvrage"</b>		20	20.1																
Mathématiques 3		-	1		3	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou appl valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 3		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Anglais 3		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Géotechnique 1		-	2		4	Partiel	E	01:00	N										
					1	Test Moodle	A		N										
					3	TP Oedomètre + bureau études	A		N										
Gestion technique et pathologies		-	7		2	Epreuve de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
					4	Test écrit	E	01:00	N										
					3	Suivi et dossiers de travaux pratiques	A		N										
Projet personnel et professionnel 3		-	0.1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC5"		-	8		1	Oral de synthèse pour parcours BAT - RAPEB et BEC	O	00:15	N										
					1	Dossier pour parcours BAT - RAPEB et BEC	A		N										
					1	Dossier de synthèse d'activité pratiq ou appl - TP	A		N										
					1	Epreuve de synthèse d'activ. prat ou appl - TP	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio 3		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
<b>4e semestre</b>																			
<b>UE 4.1 Compétence "Solutions techniques en bâtiment"</b>		12	20.1																
Mathématiques 4		-	1		3	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou app valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:30	N										
Anglais 4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Technologie avancée des bâtiments 2		-	9		1	Test (dont partie fondation)	E	01:00	N										
					1	Examen partiel	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC1"		-	5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Portfolio 4		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Stage 2"		-	2		3	Rapport	A		N										
					2	Soutenance	O	00:15	N										
					1	Fiche entreprise	A		N										
<b>UE 4.2 Compétence "Solutions techniques en travaux publics"</b>		12	20.1																
Mathématiques 4		-	1		3	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou app valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:30	N										
Anglais 4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Technologie travaux publics 4		-	9		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC2"		-	5		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Portfolio 4		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Stage 2"		-	2		3	Rapport	A		N										
					2	Soutenance	O	00:15	N										
					1	Fiche entreprise	A		N										
<b>UE 4.3 Compétence "Dimensionnement"</b>		12	20.1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Mathématiques 4		-	1		3	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou app valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:30	N										
Anglais 4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Stabilité des constructions 2		-	4		1	Epreuve écrite	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou appl	A		N										
Géotechnique 2		-	2		2	Test Moodle	A		N										
					3	TP bureau études	A		N										
Physique et énergétique du bâtiment 2		-	3		1	Dossier réalisé en TP (synthèse et suivi)	A		N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC3 (SST)"		-	3		1	Dossiers de synt d'activ pratiq ou appl - BC3(SST)	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC3 (PCE + Géotech)"		-	2		1	Oral de synthèse pour parcours BAT - RAPEB et BEC	O	00:15	N										
					1	Dossier pour parcours BAT - RAPEB et BEC	A		N										
					1	Projet fondation pour parcours TP	A		N										
Portfolio 4		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Stage 2"		-	2		3	Rapport	A		N										
					2	Soutenance	O	00:15	N										
					1	Fiche entreprise	A		N										
<b>UE 4.4 Compétence "Organisation de chantier"</b>		12	20.1																
Mathématiques 4		-	1		3	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou app valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:30	N										
Anglais 4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Méthodes, gestion et management 4		-	9		1	Examen partiel	E	01:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC4"		-	5		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
Portfolio 4		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Stage 2"		-	2		3	Rapport	A		N										
					2	Soutenance	O	00:15	N										
					1	Fiche entreprise	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE 4.5 Compétence "Suivi technique d'un ouvrage"		12	20.1																
Mathématiques 4		-	1		3	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activités pratiques ou app valant pour toutes les UE	A		N										
Expression - communication 4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	02:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:30	N										
Anglais 4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Exposé valant pour toutes les UE	A	00:15	N										
Déconstruction		-	4		2	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
					1	Epr. de contrôle de connais.et/ou d'activ. pratique	A		N										
Défaillance structurelle		-	5		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
					1	Epr. de contrôle de connais.et/ou d'activ. pratique	A		N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.1		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
SAÉ "Projet de parcours avec livrables liés au BC5"		-	5		1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										
					1	Epr. de synthèse d'activ. pratique ou appliquée	A		N										
Portfolio 4		-	1		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					1	Dossiers de synthèse d'activité pratique ou appliq	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	SAÉ "Stage 2"		-
					2	Soutenance	O	00:15	N										
					1	Fiche entreprise	A		N										

Document intermédiaire

# Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Institut universitaire de technologie Robert Schuman

## Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : CFVU

Modèle : A

Date : 21/09/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

## Formation

## Dates de validation

2e année BUT Information-communication parcours communication des organisations	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Information-communication parcours information numérique dans les organisations	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Information-communication parcours publicité	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Informatique	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Techniques de commercialisation - parcours business développement et management de la relation client (alternance)	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Techniques de commercialisation parcours business développement et management de la relation client (temps plein)	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Techniques de commercialisation parcours business international : achat et vente (alternance)	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Techniques de commercialisation parcours business international : achat et vente (temps plein)	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non

2e année BUT Techniques de commercialisation parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat (alternance)	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année BUT Techniques de commercialisation parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat (temps plein)	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non
2e année Techniques de commercialisation parcours marketing et management du point de vente (alternance)	Conseil de composante : 13/04/2023	CFVU : Non

## BUT

### Règles applicables à tous les diplômes BUT sélectionnés

#### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

#### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

#### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 11

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

#### Modalités de progression et redoublement en BUT

Additionnels : 11



La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation et de compensation du BUT, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins.

Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

### Assiduité en BUT

Additionnels : 11

L'assiduité est obligatoire dans le cadre de toutes les activités pédagogiques.

Toute absence doit être justifiée.

En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de 48h après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

### Validation et compensation en BUT

Le BUT est organisé en six semestres composés d'UE. Chaque niveau de développement des compétences, intitulé Bloc de compétences, se déploie sur les deux semestres d'une même année. Un bloc de compétences est composé d'une UE au semestre pair et d'une UE au semestre impair.

Chaque UE est composée de deux éléments:

- un pôle Ressources, pour l'acquisition de connaissances et de méthodes fondamentales
- un pôle Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) , englobant les mises en situation professionnelle, pour la démonstration de l'acquisition de la compétence, grâce à un portfolio.

---

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens. Le jury de diplôme ne confère pas de note à l'issue du BUT mais déclare l'étudiant Admis ou Ajourné.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

---

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque bloc de compétence.

Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

---

### Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

---

### Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 11

---

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

---

Dérogations : 0

## Capitalisation en BUT

L'acquisition d'une UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise peut être représentée à un examen, dans le cas d'un redoublement, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation. La compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

Une UE non acquise appartenant à un bloc de compétences validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce bloc. Cette UE est en effet acquise par compensation au sein du bloc concerné. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, spécialité ou parcours).

En cas de redoublement, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant.

## Jury de BUT

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle «bachelor universitaire de technologie».

## Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

### Règle(s) additionnelle(s)

Additionnels : 11

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes BUT en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

Additionnels : 11

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

---

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

---

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Dérogations : 11

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Dérogations : 11

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 11

---

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

---

Dérogations : 11

Document intermédiaire

Responsable(s) : Audrey Marchioli

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT



- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>3e semestre</b>		
<b>UE 3.1 Compétence "Décrypter"</b>		6	60																
Sciences de l'information et de la communication		-	10		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 3.1 et 3.2	O	00:15	N										
Linguistique		-	8		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
Sémiologie		-	8		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.1 et 3.2	A		N										
Culture numérique		-	7		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	3		1	Epreuves orales valant pour les UE 3.1 et 3.2	O	00:15	N										
SAÉ "Actions professionnelles : conseils"		-	14		1	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5	O	00:15	N										
SAÉ "Concevoir et organiser un évènement"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 3.2 Compétence "Partager"</b>		6	60																
Sciences de l'information et de la communication		-	2		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 3.1 et 3.2	O	00:15	N										
Linguistique		-	2		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
Sémiologie		-	2		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.1 et 3.2	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Culture numérique		-	3		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
LV1 anglais		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 espagnol		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 allemand		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.25	Participation	A		N										
Expression écrite et orale		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Projet personnel et professionnel		-	3		1	Epreuves orales valant pour les UE 3.1 et 3.2	O	00:15	N										
SAÉ "Actions professionnelles : conseils"		-	14		1	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5	O	00:15	N										
SAÉ "Élaborer un dispositif cross média"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Concevoir une stratégie"</b>		6	60																
Branding		-	14		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Marketing stratégique		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Plan média		-	6		1	Dossier valant pour les UE 3.3 et 3.5	A		N										
Communication politique		-	2		1	Epreuves orales valant pour les UE 3.3 et 3.5	O	00:15	N										
Communication événementielle et gestion de projet opérationnel		-	2		1	Dossier valant pour les UE 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
SAÉ "Actions professionnelles : conseils"		-	14		1	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5	O	00:15	N										
SAÉ "Concevoir et organiser un événement"		-	6		1	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	SAÉ "Élaborer un dispositif cross média"		-
Portfolio		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Élaborer des moyens"</b>		6	60																
Communication événementielle et gestion de projet opérationnel		-	4		1	Dossier valant pour les UE 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
Projet web		-	4		1	Dossier valant pour les UE 3.4 et 3.5	A		N										
Stratégies créatives		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.4 et 3.5	A		N										
Création graphique/PAO (niveau 3)		-	10		1	Production(s) graphique(s)	A		N										
Image et son : traitement de l'image		-	8		1	Dossier	A		N										
SAÉ "Concevoir et organiser un événement"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
SAÉ "Élaborer un dispositif cross média"		-	14		1	Dossier valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 3.5 Compétence "Piloter les relations"</b>		6	60																
Plan média		-	8		1	Dossier valant pour les UE 3.3 et 3.5	A		N										
Communication politique		-	6		1	Epreuves orales valant pour les UE 3.3 et 3.5	O	00:15	N										
Communication événementielle et gestion de projet opérationnel		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
Projet web		-	8		1	Dossier valant pour les UE 3.4 et 3.5	A		N										
Stratégies créatives		-	4		1	Dossier valant pour les UE 3.4 et 3.5	A		N										
SAÉ "Actions professionnelles : conseils"		-	8		1	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Concevoir et organiser un évènement"		-	14		1	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
SAÉ "Élaborer un dispositif cross média"		-	2		1	Dossier valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
Portfolio		-																	
<b>4e semestre</b>																			
<b>UE 4.1 Compétence "Décrypter"</b>		6	60																
Sciences humaines et sociales		-	10		0.67	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
					0.33	Epreuves orales valant pour les UE 4.1 et 4.2	O	00:15	N										
Droit de l'infocom : droit des marques		-	10		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
Veille concurrentielle		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.2	A		N										
Projet personnel et professionnel 2		-	6		1	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.2	A		N										
Content management		-	2		1	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.3 et 4.4	A		N										
SAÉ "Construire une stratégie de communication digitale"		-	2		1	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
SAÉ "Répondre à un brief client (training challenge)"		-	2		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-	6		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 2e année		-	14		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.2 Compétence "Partager"</b>		6	60																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Sciences humaines et sociales		-	2		0.67	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
					0.33	Epreuves orales valant pour les UE 4.1 et 4.2	O	00:15	N										
Droit de l'infocom : droit des marques		-	2		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
Veille concurrentielle		-	4		1	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.2	A		N										
LV1 anglais 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 espagnol 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 allemand 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Expression écrite et orale 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Projet personnel et professionnel 2		-	4		1	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.2	A		N										
SAÉ "Répondre à un brief client (training challenge)"		-	4		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-	6		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 2e année		-	14		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.3 Compétence "Concevoir une stratégie"</b>		6	60																
Content management		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.3 et 4.4	A		N										
Stratégies relations médias		-	4		1	Dossier valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
Communication interne		-	6		1	Dossier valant pour les UE 4.3 et 4.5	A		N										
Identité visuelle des organisations		-	12		1	Dossier	A		N										
SAÉ "Actions professionnelles : prestations"		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	SAÉ "Construire une stratégie de communication digitale"		-
SAÉ "Répondre à un brief client (training challenge)"		-	8		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-	2		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 2e année		-	8		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.4 Compétence "Élaborer des moyens"</b>		6	60																
Content management		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.3 et 4.4	A		N										
Création graphique/PAO (niveau 4)		-	8		1	Dossier	A		N										
Webdesign		-	8		1	Dossier	A		N										
Stratégies relations médias		-	6		1	Dossier valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
SAÉ "Actions professionnelles : prestations"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
SAÉ "Construire une stratégie de communication digitale"		-	4		1	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
SAÉ "Répondre à un brief client (training challenge)"		-	6		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-	2		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 2e année		-	8		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.5 Compétence "Piloter les relations"</b>		6	60																
Stratégies relations médias		-	4		1	Dossier valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
Communication interne		-	6		1	Dossier valant pour les UE 4.3 et 4.5	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Budgétisation		-
Management d'équipe		-	12		1	Dossier	A		N										
SAÉ "Actions professionnelles : prestations"		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
SAÉ "Construire une stratégie de communication digitale"		-	4		1	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
SAÉ "Répondre à un brief client (training challenge)"		-	4		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-	2		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 2e année		-	10		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										

Document interne



## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.
- (D)

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
<b>3e semestre</b>																	
<b>UE 3.1 Compétence "Décrypter"</b>					6	60											
Sémiologie		-	7		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N								
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.1 et 3.2	A		N								
Sciences de l'information et de la communication		-	8		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N								
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 3.1 et 3.2	O	00:15	N								
Linguistique		-	7		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N								
Projet personnel et professionnel - S3					-	7											
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3					-	7	1	Dossier valant pour les UE 3.1 et 3.2	A		N						
Projet personnel et professionnel - alternance - S3					-	3	1	Dossier valant pour les UE 3.1 et 3.2	A		N						
Culture numérique - S3					-	7											
Culture numérique - temps plein - S3					-	7	1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N						
Culture numérique - alternance - S3					-	3	1	Epreuves écrites	E	01:00	N						
SAÉ "Constitution d'un fonds spécifique"					-	7	1	Base de données valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N						
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1" - S3					-												
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1"- temps plein - S3					-	9	1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N						
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1" - alternance - S3					-	8	1	Epreuves orales	O	00:15	N						
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - S3					-												
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - temps plein - S3					-	8	1	Production éditoriale valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.4 et 3.5	A		N						

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - alternance - S3		-	9		1	Production éditoriale	A		N										
SAÉ "Projet de communication numérique"		-	3		1	Webconférence valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 3.2 Compétence "Partager"</b>		6	60																
Sémiologie		-	3		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.1 et 3.2	A		N										
Sciences de l'information et de la communication		-	2		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 3.1 et 3.2	O	00:15	N										
Linguistique		-	2		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel - S3		-	2																
Projet personnel et professionnel - temps plein - S3		-	7		1	Dossier valant pour les UE 3.1 et 3.2	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S3		-	3		1	Dossier valant pour les UE 3.1 et 3.2	A		N										
Culture numérique - S3		-	3																
Culture numérique - temps plein - S3		-	7		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
Culture numérique - alternance - S3		-	3		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
LV1 anglais		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 espagnol		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 allemand		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.25	Participation	A		N										
Expression écrite et orale		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
SAÉ "Constitution d'un fonds spécifique"		-	8		1	Base de données valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1" - S3		-																	
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1"- temps plein - S3		-	9		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1" - alternance - S3		-	8		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - S3		-																	
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - temps plein - S3		-	8		1	Production éditoriale valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.4 et 3.5	A		N										
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - alternance - S3		-	9		1	Production éditoriale	A		N										
SAÉ "Projet de communication numérique"		-	5		1	Webconférence valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Déployer"</b>		6	60																
Projet de dématérialisation		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Data et documents		-	12		0.25	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.75	Productions numériques	A		N										
Gestion de documents audiovisuels		-	8		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Plan de com et RSN		-	4		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.3, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
SAÉ "Constitution d'un fonds spécifique"		-	9		1	Base de données valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1" - S3		-																	
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1"- temps plein - S3		-	9		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1" - alternance - S3		-	8		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
SAÉ "Projet de communication numérique"		-	5		1	Webconférence valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Veiller"</b>		6	60																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Veille stratégique et intelligence économique		-	18		1	Dossier	A		N										
					1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Pratiques collaboratives et partage des connaissances		-	14		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Dossier	A		N										
Plan de com et RSN		-	4		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.3, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1" - S3		-																	
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1"- temps plein - S3		-	9		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1" - alternance - S3		-	8		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - S3		-																	
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - temps plein - S3		-	8		1	Production éditoriale valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.4 et 3.5	A		N										
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - alternance - S3		-	9		1	Production éditoriale	A		N										
SAÉ "Projet de communication numérique"		-	7		1	Webconférence valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 3.5 Compétence "Valoriser"</b>		6	60																
Techniques de communication numérique		-	10		1	Dossier	A		N										
Plan de com et RSN		-	6		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.3, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.3, 3.4 et 3.5	A		N										
Analyse d'un système d'information - S3		-	14																
Analyse d'un système d'information - temps plein - S3		-	14		0.25	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.75	Dossier	A		N										
Analyse d'un système d'information - alternance - S3		-	14		0.25	Epreuves écrites	E	00:15	N										
					0.75	Dossier	A		N										
Informatique et réseaux - S3		-																	
Informatique et réseaux - temps plein - S3		-	6		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Informatique et réseaux - alternance - S3		-	11		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1" - S3		-																	
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1"- temps plein - S3		-	9		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 1" - alternance - S3		-	8		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - S3		-																	
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - temps plein - S3		-	8		1	Production éditoriale valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.4 et 3.5	A		N										
SAÉ "Projet éditorial collaboratif : Imag'INO" - alternance - S3		-	9		1	Production éditoriale	A		N										
SAÉ "Projet de communication numérique"		-	8		1	Webconférence valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-																	
<b>4e semestre</b>		-																	
<b>UE 4.1 Compétence "Décrypter"</b>		6	60																
Sciences humaines et sociales		-	13		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 4.1 et 4.2	O	00:15	N										
Droit de l'infocom - S4		-																	
Droit de l'infocom - temps plein - S4		-	13		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
Droit de l'infocom - alternance - S4		-	2		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel - S4		-																	
Projet personnel et professionnel - temps plein - S4		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.2	A		N										
Projet personnel et professionnel - alternance - S4		-	2		1	Dossier	A		N										
Veille - S4		-																	
Veille - temps plein - S4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.4	E	01:00	N										
Veille - alternance - S4		-	7																
SAÉ "Challenge de la veille" - S4		-																	



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Challenge de la veille" - temps plein - S4		-	5		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Prestation de veille valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Challenge de la veille" - alternance - S4		-	6		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Prestation de veille	A		N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - S4		-																	
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - temps plein - S4		-	4		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - alternance - S4		-	6		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Dossier	A		N										
SAÉ "Projet de dématérialisation"		-	3		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-	3		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage / apprentissage 2e année		-	10		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.2 Compétence "Partager"</b>			6	60															
Sciences humaines et sociales		-	2		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 4.1 et 4.2	O	00:15	N										
Droit de l'infocom - S4		-																	
Droit de l'infocom - temps plein - S4		-	13		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
Droit de l'infocom - alternance - S4		-	2		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel - S4		-																	
Projet personnel et professionnel - temps plein - S4		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.2	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Projet personnel et professionnel - alternance - S4		-	2		1	Dossier	A		N										
Veille - S4		-																	
Veille - temps plein - S4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.4	E	01:00	N										
Veille - alternance - S4		-	7																
LV1 anglais 2		-	7		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
LV2 espagnol 2		-	7		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 allemand 2		-	7		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Expression écrite et orale 2		-	7		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Formation des usagers		-	1		0.33	Epreuves écrites valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
					0.33	Epreuves orales valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	O	00:15	N										
					0.33	Formation valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
SAÉ "Challenge de la veille" - S4		-																	
SAÉ "Challenge de la veille" - temps plein - S4		-	5		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Prestation de veille valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Challenge de la veille" - alternance - S4		-	6		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Prestation de veille	A		N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - S4		-																	
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - temps plein - S4		-	4		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - alternance - S4		-	6		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Dossier	A		N										
SAÉ "Projet de dématérialisation"		-	2		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-	2		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage / apprentissage 2e année		-	11		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.3 Compétence "Déployer"</b>		6	60																
Data et documents 2		-	13		1	Productions numériques	A		N										
Records management		-	13		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Référencement		-	4		1	Productions numériques valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
Formation des usagers		-	2		0.33	Epreuves écrites valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
					0.33	Epreuves orales valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	O	00:15	N										
					0.33	Formation valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
Mise en place et pilotage d'un SI - S4		-																	
Mise en place et pilotage d'un SI - temps plein - S4		-	2		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Mise en place et pilotage d'un SI - alternance - S4		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Challenge de la veille" - S4		-																	
SAÉ "Challenge de la veille" - temps plein - S4		-	5		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Prestation de veille valant pour toutes les UE	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Challenge de la veille" - alternance - S4		-	6		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Prestation de veille	A		N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - S4		-																	
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - temps plein - S4		-	4		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - alternance - S4		-	6		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Dossier	A		N										
SAÉ "Projet de dématérialisation"		-	4		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Portfolio		-	3		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage / apprentissage 2e année		-	10		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.4 Compétence "Veiller"</b>		6	60																
Veille - S4		-																	
Veille - temps plein - S4		-	1		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.4	E	01:00	N										
Veille - alternance - S4		-	7																
Pratiques collaboratives et partage des connaissances 2		-	17		1	Pratiques collectives	A		N										
Référencement		-	2		1	Productions numériques valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										

Document Interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Formation des usagers		-	8		0.33	Epreuves écrites valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	E	01:00	N											
					0.33	Epreuves orales valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	O	00:15	N											
					0.33	Formation valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	A		N											
Mise en place et pilotage d'un SI - S4		-																		
Mise en place et pilotage d'un SI - temps plein - S4		-	2		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	E	01:00	N											
Mise en place et pilotage d'un SI - alternance - S4		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N											
SAÉ "Challenge de la veille" - S4		-																		
SAÉ "Challenge de la veille" - temps plein - S4		-	5		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N											
					0.75	Prestation de veille valant pour toutes les UE	A		N											
SAÉ "Challenge de la veille" - alternance - S4		-	6		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N											
					0.75	Prestation de veille	A		N											
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - S4		-																		
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - temps plein - S4		-	4		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N											
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N											
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - alternance - S4		-	6		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N											
					0.75	Dossier	A		N											
SAÉ "Projet de dématérialisation"		-	3		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N											
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N											
Portfolio		-	2		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N											

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stage / apprentissage 2e année		-	10		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.5 Compétence "Valoriser"</b>		6	60																
Site web approfondissement		-	13		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1	Productions numériques	A		N										
Référencement		-	9		1	Productions numériques valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
Formation des usagers		-	6		0.33	Epreuves écrites valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
					0.33	Epreuves orales valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	O	00:15	N										
					0.33	Formation valant pour les UE 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
Mise en place et pilotage d'un SI - S4		-																	
Mise en place et pilotage d'un SI - temps plein - S4		-	2		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Mise en place et pilotage d'un SI - alternance - S4		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Challenge de la veille" - S4		-																	
SAÉ "Challenge de la veille" - temps plein - S4		-	5		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Prestation de veille valant pour toutes les UE	A		N										
SAÉ "Challenge de la veille" - alternance - S4		-	6		0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.75	Prestation de veille	A		N										
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - S4		-																	
SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - temps plein - S4		-	4		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										

Document Intermediaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	SAÉ "Action pro. valorisation niv. 2" - alternance - S4	-	6
			0.75	Dossier	A		N												
SAÉ "Projet de dématérialisation"	-	3	0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N												
			0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N												
Portfolio	-	4	1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N												
Stage / apprentissage 2e année	-	11	0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N												
			0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N												

Document intermédiaire

Responsable(s) : Gaëtan Pichon

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation :** **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves



En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'IUT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>3e semestre</b>																			
<b>UE 3.1 Compétence "Décrypter"</b>					6	60													
Sciences de l'information et de la communication		-	10		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 3.1 et 3.2	O	00:15	N										
Linguistique		-	8		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
Sémiologie		-	8		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.1 et 3.2	A		N										
Culture numérique		-	7		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel		-	3		1	Epreuves orales valant pour les UE 3.1 et 3.2	O	00:15	N										
SAÉ "Actions professionnelles : conseils"		-	14		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
SAÉ "Élaborer une stratégie de communication (training challenge)"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 3.2 Compétence "Partager"</b>					6	60													
Sciences de l'information et de la communication		-	2		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 3.1 et 3.2	O	00:15	N										
Linguistique		-	2		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
Sémiologie		-	2		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.1 et 3.2	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Culture numérique		-	3		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N										
LV1 anglais		-	8		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
					0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
LV2 espagnol		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 allemand		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Expression écrite et orale		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Projet personnel et professionnel		-	3		1	Epreuves orales valant pour les UE 3.1 et 3.2	O	00:15	N										
SAÉ "Actions professionnelles : conseils"		-	14		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
SAÉ "Élaborer une stratégie de communication (training challenge)"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Comprendre"</b>		6	60																
Branding		-	13		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Marketing direct et promotion des ventes		-	13		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Stratégie de communication publicitaire		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.3 et 3.5	A		N										
SAÉ "Actions professionnelles : conseils"		-	14		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
SAÉ "Élaborer une stratégie de communication (training challenge)"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5	A		N										
Portfolio		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Concevoir"</b>		6	60																
Création graphique/PAO (niveau 3)		-	12		1	Production(s) graphique(s)	A		N										
Atelier créatif		-	14		1	Dossier	A		N										
Image et son : traitement de l'image		-	10		1	Dossier	A		N										
SAÉ "Actions professionnelles : conseils"		-	4		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	SAÉ "Concevoir une création publicitaire (training challenge)"		-
Portfolio		-																	
<b>UE 3.5 Compétence "Déployer"</b>		6	60																
Stratégie de communication publicitaire		-	4		1	Dossier valant pour les UE 3.3 et 3.5	A		N										
Plan média		-	12		1	Dossier	A		N										
Publicité digitale		-	10		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Webmarketing		-	10		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Actions professionnelles : conseils"		-	4		1	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
SAÉ "Élaborer une stratégie de communication (training challenge)"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5	A		N										
SAÉ "Concevoir une création publicitaire (training challenge)"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 3.4 et 3.5	A		N										
Portfolio		-																	
<b>4e semestre</b>		-																	
<b>UE 4.1 Compétence "Décrypter"</b>		6	60																
Sciences humaines et sociales		-	10		0.67	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
					0.33	Epreuves orales valant pour les UE 4.1 et 4.2	O	00:15	N										
Droit de l'infocom : droit des marques		-	10		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
Veille concurrentielle		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.2	A		N										
Projet personnel et professionnel 2		-	6		1	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.2	A		N										
SAÉ "Élaborer une stratégie de communication (challenge national)"		-	6		1	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.3 et 4.5	A		N										
Portfolio 2		-	6		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stage 2e année		-	14		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.2 Compétence "Partager"</b>		6	60																
Sciences humaines et sociales		-	2		0.67	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
					0.33	Epreuves orales valant pour les UE 4.1 et 4.2	O	00:15	N										
Droit de l'infocom : droit des marques		-	2		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1 et 4.2	E	01:00	N										
Veille concurrentielle		-	4		1	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.2	A		N										
LV1 anglais 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 espagnol 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
LV2 allemand 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Expression écrite et orale 2		-	8		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Projet personnel et professionnel 2		-	4		1	Dossier valant pour les UE 4.1 et 4.2	A		N										
SAÉ "Élaborer une stratégie de communication (challenge national)"		-	4		1	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.3 et 4.5	A		N										
Portfolio 2		-	6		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 2e année		-	14		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.3 Compétence "Comprendre"</b>		6	60																
Identité visuelle des organisations		-	12		1	Dossier	A		N										
Techniques de négociation et relation client		-	8		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3 et 4.5	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Marketing stratégique et opérationnel		-
SAÉ "Actions professionnelles : prestations"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
SAÉ "Élaborer une stratégie de communication (challenge national)"		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.3 et 4.5	A		N										
Portfolio 2		-	2		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 2e année		-	10		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.4 Compétence "Concevoir"</b>		6	60																
Conception-rédaction (niveau 2)		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Création graphique/PAO (niveau 4)		-	10		1	Dossier	A		N										
Webdesign		-	8		1	Dossier	A		N										
SAÉ "Actions professionnelles : prestations"		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										
SAÉ "Concevoir une création publicitaire (challenge national)"		-	8		1	Dossier valant pour les UE 4.4 et 4.5	A		N										
Portfolio 2		-	2		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 2e année		-	12		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
<b>UE 4.5 Compétence " Déployer"</b>		6	60																
Techniques de négociation et relation client		-	10		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3 et 4.5	E	01:00	N										
Marketing stratégique et opérationnel		-	10		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.3 et 4.5	E	01:00	N										
Budgétisation		-	10		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Actions professionnelles : prestations"		-	10		1	Dossier valant pour les UE 4.3, 4.4 et 4.5	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	SAÉ "Élaborer une stratégie de communication (challenge national)"		-
SAÉ "Concevoir une création publicitaire (challenge national)"		-	4		1	Dossier valant pour les UE 4.4 et 4.5	A		N										
Portfolio 2		-	2		1	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										
Stage 2e année		-	8		0.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
					0.75	Dossier valant pour toutes les UE	A		N										

Document intermédiaire



Responsable(s) : Mathieu Zimmermann

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation : Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
<b>3e semestre</b>																
<b>UE 3.1 Compétence "Réaliser un développement d'applications"</b>																
Développement web		-	15		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4	E	01:00	N							
Développement efficace		-	10		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N							
Analyse		-	12		0.6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.5	E	01:00	N							
					0.4	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.5	O	00:15	N							
Qualité de développement		-	15		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.5 et 3.6	E	01:00	N							
Droit des contrats et du numérique		-	8		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N							
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	A		N							
SAÉ "Développement d'une application"		-	40		1	Dossier	A		N							
<b>UE 3.2 Compétence "Optimiser des applications"</b>																
Développement web		-	5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4	E	01:00	N							
Développement efficace		-	13		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1 et 3.2	E	01:00	N							
Analyse		-	5		0.6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.5	E	01:00	N							
					0.4	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.5	O	00:15	N							
Architecture des réseaux		-	5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2 et 3.3	E	01:00	N							
Probabilités		-	17		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2 et 3.4	E	01:00	N							

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Cryptographie et sécurité		-	10		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2, 3.3 et 3.4	E	01:00	N										
Anglais professionnel		-	5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6	O	00:15	N										
SAÉ "Développement d'une application"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 3.3 Compétence "Administrer des systèmes informatiques communicants complexes"</b>			5	60															
Développement web		-	5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4	E	01:00	N										
Programmation système		-	22		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Architecture des réseaux		-	18		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Cryptographie et sécurité		-	10		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2, 3.3 et 3.4	E	01:00	N										
Anglais professionnel		-	5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6	O	00:15	N										
SAÉ "Développement d'une application"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 3.4 Compétence "Gérer des données de l'information"</b>			5	60															
Développement web		-	10		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4	E	01:00	N										
SQL dans un langage de programmation		-	25		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Probabilités		-	5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2 et 3.4	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Cryptographie et sécurité		-	5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2, 3.3 et 3.4	E	01:00	N										
Management des systèmes d'information		-	10		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.4, 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.4, 3.5 et 3.6	A		N										
Droit des contrats et du numérique		-	5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	A		N										
SAÉ "Développement d'une application"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 3.5 Compétence "Conduire un projet"</b>		5	60																
Analyse		-	10		0.6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.5	E	01:00	N										
					0.4	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.5	O	00:15	N										
Qualité de développement		-	8		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
Management des systèmes d'information		-	18		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.4, 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.4, 3.5 et 3.6	A		N										
Droit des contrats et du numérique		-	10		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	A		N										
Anglais professionnel		-	7		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6	O	00:15	N										
Communication professionnelle		-	7		0.8	Epreuves écrites valant pour les UE 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
					0.2	Epreuves orales valant pour les UE 3.5 et 3.6	O	00:15	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Développement d'une application"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>UE 3.6 Compétence "Collaborer au sein d'une équipe informatique"</b>		5	60																
Qualité de développement		-	5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
Management des systèmes d'information		-	16		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.4, 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
					0.5	Dossier valant pour les UE 3.4, 3.5 et 3.6	A		N										
Anglais professionnel		-	8		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6	O	00:15	N										
Communication professionnelle		-	16		0.8	Epreuves écrites valant pour les UE 3.5 et 3.6	E	01:00	N										
					0.2	Epreuves orales valant pour les UE 3.5 et 3.6	O	00:15	N										
Projet personnel et professionnel : métiers de l'informatique		-	15		1	Dossier	A		N										
SAÉ "Développement d'une application"		-	40		1	Dossier	A		N										
<b>4e semestre</b>		-																	
<b>UE 4.1 Compétence "Réaliser un développement d'applications"</b>		5	60																
Architecture logicielle		-	16		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.3 et 4.6	E	01:00	N										
Complément web		-	8		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Développement pour applications mobiles		-	8		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Développement d'une application complexe"		-	15																
SAÉ "Stage"		-	40																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portolio		-	5																
<b>UE 4.2 Compétence "Optimiser des applications"</b>		5	60																
Méthodes d'optimisation		-	12		1	Dossier	A		N										
Anglais		-	4		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.2 et 4.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 4.2 et 4.6	O	00:15	N										
Management avancé des systèmes d'information		-	4		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.2 et 4.5	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales valant pour les UE 4.2 et 4.5	O	00:15	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 4.2 et 4.5	A		N										
Complément web		-	4		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Développement pour applications mobiles		-	4		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Automates et Langages		-	12		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Développement d'une application complexe"		-	15																
SAÉ "Stage"		-	40																
Portolio		-	5																
<b>UE 4.3 Compétence "Administrer des systèmes informatiques communicants complexes"</b>		5	60																
Architecture logicielle		-	12		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.3 et 4.6	E	01:00	N										
Virtualisation		-	28		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Développement d'une application complexe"		-	15																
SAÉ "Stage"		-	40																
Portolio		-	5																



OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>UE 4.4 Compétence "Gérer des données de l'information"</b>		5	60																
Qualité et au-delà du relationnel		-	18		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Dossier	A		N										
Communication interne		-	6		0.4	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.6	E	01:00	N										
					0.2	Epreuves orales valant pour les UE 4.4 et 4.6	O	00:15	N										
					0.4	Dossier valant pour les UE 4.4 et 4.6	A		N										
Complément web		-	8		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Développement pour applications mobiles		-	8		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Développement d'une application complexe"		-	15																
SAÉ "Stage"		-	40																
Portolio		-	5																
<b>UE 4.5 Compétence "Conduire un projet"</b>		5	60																
Management avancé des systèmes d'information		-	22		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.2 et 4.5	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales valant pour les UE 4.2 et 4.5	O	00:15	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 4.2 et 4.5	A		N										
Complément web		-	4		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Développement pour applications mobiles		-	4		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2, 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Développement d'une application complexe"		-	15																
SAÉ "Stage"		-	40																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portolio		-	5																
<b>UE 4.6 Compétence "Collaborer au sein d'une équipe informatique"</b>		5	60																
Architecture logicielle		-	4		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.3 et 4.6	E	01:00	N										
Anglais		-	13		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.2 et 4.6	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales valant pour les UE 4.2 et 4.6	O	00:15	N										
Communication interne		-	13		0.4	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.6	E	01:00	N										
					0.2	Epreuves orales valant pour les UE 4.4 et 4.6	O	00:15	N										
					0.4	Dossier valant pour les UE 4.4 et 4.6	A		N										
Projet personnel et professionnel		-	10																
SAÉ "Développement d'une application complexe"		-	15																
SAÉ "Stage"		-	40																
Portolio		-	5																

Document interne

Responsable(s) :

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Motif de la dérogation : **Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant**

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'IUT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
<b>3e semestre (alternance)</b>																	
<b>UE 3.1 Compétence "Marketing" (alternance)</b>					7	17											
Marketing Mix-2 - S3 (alternance)		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N								
Études marketing - S3 (alternance)		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N								
Financement et régulation de l'économie - S3 (alternance)		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N								
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N								
Techniques quantitatives et représentations - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N								
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N								
Tableau de bord commercial - S3		-	1		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N								
Psychologie sociale du travail - S3		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N								
Anglais appliqué au commerce - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N								
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N								
Allemand appliqué au commerce - S3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N								
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N								
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N								
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N								
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N								
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N								
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N								

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
SAÉ "Développement d'une expertise commerciale basée sur le diagnostic client" (alternance) - S3		-	4		15	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
<b>UE 3.2 Compétence "Vente" (alternance)</b>		7	14																
Entretien de vente - S3		-	3		3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial - S3		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail - S3		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	6		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Communication commerciale" (alternance)</b>			8	14															
Principes de la communication digitale - S3		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial - S3		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail - S3		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	6		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Business développement" (alternance)</b>		-	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Marketing B2B - S3 (alternance)		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Développement d'une expertise commerciale basée sur le diagnostic client" (alternance) - S3		-	5.5		15	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
<b>UE 3.5 Compétence "Relation client" (alternance)</b>		-	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Fondamentaux de la relation client - S3 (alternance)		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Développement d'une expertise commerciale basée sur le diagnostic client" (alternance) - S3		-	5.5		15	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
<b>4e semestre (alternance)</b>																			
<b>UE 4.1 Compétence "Marketing" (alternance)</b>		6	8.5																
Stratégie marketing - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-			1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.2 Compétence "Vente" (alternance)</b>		6	8.5																
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur - S4		-	3		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-			1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.3 Compétence "Communication commerciale" (alternance)</b>		6	8.5																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Conception d'une campagne de communication - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.4 Compétence "Business développement" (alternance)</b>		-	11																
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Fondamentaux du management de l'équipe commerciale - S4 (alternance)		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Élaboration d'un plan d'actions commercial et relationnel" - S4 (alternance)		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 ET 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.5 Compétence "Relation client" (alternance)</b>		-	11																
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4	-	0.5
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4	-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N											
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)	-	0.5		0.5	2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4	-	0.5		0.5	1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)	-	0.5		0.5	4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)	-	0.5		0.5	2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Relation client omnicanal - S4 (alternance)	-	3		3	3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Élaboration d'un plan d'actions commercial et relationnel" - S4 (alternance)	-	3		3	6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 ET 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)	-	2		2	10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

Document Intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation :** **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'IUT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT



- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>3e semestre</b>		
<b>UE 3.1 Compétence "Marketing" (temps plein)</b>		7	17.5																
Marketing Mix-2		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Études marketing 3		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Financement et régulation de l'économie		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	1		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	2		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
SAÉ "Développement d'une expertise commerciale basée sur le diagnostic client" - S3 (temps plein)		-	4		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 3.2 Compétence "Vente"</b>		7	14.5																
Entretien de vente		-	3		3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	5		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Communication commerciale"</b>			8	14.5															
Principes de la communication digitale		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais appliqué au commerce 3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	5		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Business développement"</b>			4	10.5															
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Marketing B2B - S3		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Développement d'une expertise commerciale basée sur le diagnostic client" - S3 (temps plein)		-	5.5		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 3.5 Compétence "Relation client"</b>		4	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Fondamentaux de la relation client - S3		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Développement d'une expertise commerciale basée sur le diagnostic client" - S3 (temps plein)		-	5.5		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>4e semestre</b>		-																	
<b>UE 4.1 Compétence "Marketing"</b>		6	10																
Stratégie marketing		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.2 Compétence "Vente"</b>		6	10																
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur		-	3		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.3 Compétence "Communication commerciale"</b>			6	10															
Conception d'une campagne de communication		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.4 Compétence "Business développement"</b>			6	11															
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Fondamentaux du management de l'équipe commerciale - S4 (temps plein)		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Élaboration d'un plan d'actions commercial et relationnel" - S4		-	3		6	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.5 Compétence "Relation client"</b>		6	11																
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Relation client omnicanal - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Élaboration d'un plan d'actions commercial et relationnel" - S4		-	3		6	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

Responsable(s) :

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation : Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.
- (D)

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
  - une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
  - l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
<b>3e semestre (alternance)</b>																	
<b>UE 3.1 Compétence "Marketing" (alternance)</b>					7	17											
Marketing Mix-2 - S3 (alternance)					-	2	2	Epreuves écrites	E	01:00	N						
Études marketing - S3 (alternance)					-	1.5	1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N						
Financement et régulation de l'économie - S3 (alternance)					-	2	2	Epreuves écrites	E	01:00	N						
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)					-	0.5	1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
Techniques quantitatives et représentations - S3					-	0.5	1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
							0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N						
Tableau de bord commercial - S3					-	1	2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
Psychologie sociale du travail - S3					-	0.5	1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
Anglais appliqué au commerce - S3					-	0.5	1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
							1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N						
Allemand appliqué au commerce - S3					-	0.5	0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
							2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N						
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3					-	0.5	0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
							2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N						
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3					-	0.5	0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
							2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N						
Ressources et culture numériques 3					-	0.5	2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N						

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
SAÉ "Étude et sélection des marchés à l'étranger pour déployer l'offre"		-	4		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 3.2 Compétence "Vente" (alternance)</b>		7	14																
Entretien de vente - S3		-	3		3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial - S3		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail - S3		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	6		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Communication commerciale" (alternance)</b>			8	14															
Principes de la communication digitale - S3		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial - S3		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail - S3		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	6		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Stratégie à l'international" (alternance)</b>			4	10.5															
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Stratégie et veille à l'international		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Étude et sélection des marchés à l'étranger pour déployer l'offre"		-	5.5		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 3.5 Compétence "Opérations à l'international" (alternance)</b>			4	10.5															
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio 3		-																	
Marketing et vente à l'international		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Étude et sélection des marchés à l'étranger pour déployer l'offre"		-	5.5		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>4e semestre (alternance)</b>																			
<b>UE 4.1 Compétence "Marketing" (alternance)</b>		6	8.5																
Stratégie marketing - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-			1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.2 Compétence "Vente" (alternance)</b>		6	8.5																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur - S4		-	3		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-			1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.3 Compétence "Communication commerciale" (alternance)</b>			6	8.5															
Conception d'une campagne de communication - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.4 Compétence "Stratégie à l'international" (alternance)</b>		6	11																
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stratégie achats		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Management interculturel		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Développement de l'offre à l'international"		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.5 Compétence "Opérations à l'international" (alternance)</b>			6	11															
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Espagnol débutant appliqué au commerce - S4	-	0.5
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)	-	0.5	0.5	2.5	2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4	-	0.5	0.5	1	1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)	-	0.5	0.5	4	4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)	-	0.5	0.5	2.5	2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Techniques du commerce international	-	3	3	3	3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Développement de l'offre à l'international"	-	3	3	6	6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)	-	2	2	10	10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

Document Interne

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation :** **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT



- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>3e semestre</b>																			
<b>UE 3.1 Compétence "Marketing"</b>		7	17.5																
Marketing Mix-2		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Études marketing 3		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Financement et régulation de l'économie		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	1		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	2		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
SAÉ "Étude et sélection des marchés à l'étranger pour déployer l'offre" - S3		-	4		15	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
<b>UE 3.2 Compétence "Vente"</b>		7	14.5																
Entretien de vente		-	3		3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	5		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Communication commerciale"</b>		8	14.5																
Principes de la communication digitale		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	5		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Stratégie à l'international"</b>		4	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Stratégie et veille à l'internationale - S3		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Étude et sélection des marchés à l'étranger pour déployer l'offre" - S3		-	5.5		15	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>UE 3.5 Compétence "Opérations à l'international"</b>		4	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Marketing et vente à l'international - S3		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Étude et sélection des marchés à l'étranger pour déployer l'offre" - S3		-	5.5		15	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
<b>4e semestre</b>		-																	
<b>UE 4.1 Compétence "Marketing"</b>		6	10																
Stratégie marketing		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.2 Compétence "Vente"</b>		6	10																
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur		-	3		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.3 Compétence "Communication commerciale"</b>		6	10																
Conception d'une campagne de communication		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.4 Compétence "Stratégie à l'international"</b>		6	11																
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stratégie achats - S4		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Management interculturel - S4		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Développement de l'offre à l'international - S4		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>UE 4.5 Compétence "Opérations à l'international"</b>		6	11																
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Techniques du commerce international 1 - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Développement de l'offre à l'international - S4		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

Responsable(s) :

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation :** **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>3e semestre (alternance)</b>		
<b>UE 3.1 Compétence "Marketing" (alternance)</b>		7	17	17															
Marketing Mix-2 - S3 (alternance)		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Études marketing - S3 (alternance)		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Financement et régulation de l'économie - S3 (alternance)		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial - S3		-	1		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail - S3		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
SAÉ "Analyse d'une activité digitale" (alternance)		-	4		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 3.2 Compétence "Vente" (alternance)</b>		7	14																
Entretien de vente - S3		-	3		3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial - S3		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail - S3		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	6		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Communication commerciale" (alternance)</b>			8	14															
Principes de la communication digitale - S3		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial - S3		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail - S3		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	6		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Marketing digital" (alternance)</b>		4	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Stratégie de marketing digital		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Analyse d'une activité digitale" (alternance)		-	5.5		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 3.5 Compétence "E-business, entrepreneuriat" (alternance)</b>		4	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio 3		-																	
Créativité et innovation		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Analyse d'une activité digitale" (alternance)		-	5.5		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>4e semestre (alternance)</b>																			
<b>UE 4.1 Compétence "Marketing" (alternance)</b>		6	8.5																
Stratégie marketing - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-			1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.2 Compétence "Vente" (alternance)</b>		6	8.5																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur - S4		-	3		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-			1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.3 Compétence "Communication commerciale" (alternance)</b>			6	8.5															
Conception d'une campagne de communication - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.4 Compétence "Marketing digital" (alternance)</b>		6	11																
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Conduite de projet digital		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Stratégie e-commerce		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Création de site web"		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.5 Compétence "E-business, entrepreneuriat" (alternance)</b>			6	11															
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Business model-1		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Création de site web"		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

Document Intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.
- (D)

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT



- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>3e semestre</b>																			
<b>UE 3.1 Compétence "Marketing"</b>		7	17.5																
Marketing Mix-2		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Études marketing 3		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Financement et régulation de l'économie		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	1		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	2		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
SAÉ "Analyse d'une activité digitale" - S3		-	4		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 3.2 Compétence "Vente"</b>		7	14.5																
Entretien de vente		-	3		3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	5		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Communication commerciale"</b>		8	14.5																
Principes de la communication digitale		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	5		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Marketing digital"</b>		4	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Stratégie de marketing digital - S3		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Analyse d'une activité digitale" - S3		-	5.5		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 3.5 Compétence "E-business, entrepreneuriat"</b>		4	10.5																

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Créativité et innovation - S3		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Analyse d'une activité digitale" - S3		-	5.5		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>4e semestre</b>		-																	
<b>UE 4.1 Compétence "Marketing"</b>		6	10																
Stratégie marketing		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.2 Compétence "Vente"</b>		6	10																
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur		-	3		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.3 Compétence "Communication commerciale"</b>		6	10																
Conception d'une campagne de communication		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.4 Compétence "Marketing digital"</b>		6	11																
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Conduite de projet digital - S4		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Stratégie e-commerce - S4		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Création de site web" - S4		-	3		6	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.5 Compétence "E-business, entrepreneuriat"</b>		6	11																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Business model 1 - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Création de site web" - S4		-	3		6	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

Responsable(s) :

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation :** **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen :** Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes :** Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

**Motif de la dérogation :** Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT

- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
<b>3e semestre (alternance)</b>																	
<b>UE 3.1 Compétence "Marketing" (alternance)</b>					7	17											
Marketing Mix-2 - S3 (alternance)					-	2	2	Epreuves écrites	E	01:00	N						
Études marketing - S3 (alternance)					-	1.5	1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N						
Financement et régulation de l'économie - S3 (alternance)					-	2	2	Epreuves écrites	E	01:00	N						
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)					-	0.5	1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
Techniques quantitatives et représentations - S3					-	0.5	1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
							0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N						
Tableau de bord commercial - S3					-	1	2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
Psychologie sociale du travail - S3					-	0.5	1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
Anglais appliqué au commerce - S3					-	0.5	1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
							1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N						
Allemand appliqué au commerce - S3					-	0.5	0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
							2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N						
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3					-	0.5	0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
							2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N						
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3					-	0.5	0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N						
							2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N						
Ressources et culture numériques 3					-	0.5	2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N						

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
SAÉ "Analyse d'un point de vente ou d'un rayon" S3 (alternance)		-	4		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 3.2 Compétence "Vente" (alternance)</b>		7	14																
Entretien de vente - S3		-	3		3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial - S3		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail - S3		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	6		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Communication commerciale" (alternance)</b>			8	14															
Principes de la communication digitale - S3		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales - S3 (alternance)		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations - S3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial - S3		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail - S3		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Tronc commun" - S3		-	6		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Management" (alternance)</b>		4	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Management de la performance du point de vente - S3 (alternance)		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Analyse d'un point de vente ou d'un rayon" S3 (alternance)		-	5.5		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>UE 3.5 Compétence "Retail marketing" (alternance)</b>		4	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression, communication et culture - S3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Marketing du point de vente - S3 (alternance)		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Analyse d'un point de vente ou d'un rayon" S3 (alternance)		-	5.5		15	Epreuves écrites	E	01:00	N										
<b>4e semestre (alternance)</b>		-																	
<b>UE 4.1 Compétence "Marketing" (alternance)</b>		6	8.5																
Stratégie marketing - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-			1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>UE 4.2 Compétence "Vente" (alternance)</b>		6	8.5																
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur - S4		-	3		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-			1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.3 Compétence "Communication commerciale" (alternance)</b>		6	8.5																
Conception d'une campagne de communication - S4		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Droit du travail - S4		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.4 Compétence "Management" (alternance)</b>			6	11															
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Management des équipes - S4 (alternance)		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Propositions d'amélioration du fonctionnement du point de vente et du management" - S4		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 ET 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.5 Compétence "Retail marketing" (alternance)</b>			6	11															
Anglais appliqué au commerce - S4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol confirmé appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce - S4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression, communication et culture - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation" - S4 (alternance)		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio - S4 (alternance)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Merchandising - S4		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
GRC - S4 (alternance)		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Propositions d'amélioration du fonctionnement du point de vente et du management" - S4		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 ET 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (alternance)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

Document Intermédiaire

# Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

## Année universitaire 2023/2024

Institut universitaire de technologie Robert Schuman

### Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : CFVU

Modèle : A

Date : 21/09/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

### Formation

2e année Techniques de commercialisation  
parcours marketing et management du point  
de vente (temps plein)

Stratégies de la communication et de  
l'information numériques

DU Études technologiques à l'étranger

DU Tremplin Réussite

### Dates de validation

Conseil de composante : 13/04/2023 CFVU : Non

Conseil de composante : 20/06/2023 CFVU : Non

Conseil de composante : 20/06/2023 CFVU : Non

Conseil de composante : 20/06/2023 CFVU : Non

DU

Règles applicables à tous les diplômes DU sélectionnés

**Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

**Inscriptions pédagogiques**

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

**Contrat pédagogique**

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 1

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 2

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

**Assiduité en diplôme d'université**



La présence aux activités pédagogiques est obligatoire.

Dérogations : 0

### Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et la copie des diplômes obtenus.

Dérogations : 0

La formation ne comporte qu'une seule année d'études.

Dérogations : 0

Le redoublement n'est pas autorisé.

Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Dérogations : 0

### Validation d'acquis en diplôme d'université

Néant

Dérogations : 0

### Stages en DU

Les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Les stages sont intégrés à un cursus de formation, dont le volume pédagogique d'enseignement effectué des étudiants est de deux cent heures au minimum par année d'enseignement. Cinquante de ces heures sont effectuées en présence des étudiants.

Les stages obligatoires sont les stages prévus obligatoirement par les maquettes de formation.

Les stages volontaires sont des stages effectués à l'initiative de l'étudiant et acceptés par l'équipe pédagogique de la formation. Ils sont intégrés au cursus pédagogique par le biais d'une UE.

Tout stage fait obligatoirement l'objet d'une restitution de la part du stagiaire donnant lieu à une évaluation de la part de l'équipe pédagogique de la formation. L'objectif de la restitution et de l'évaluation est de permettre à l'étudiant de traduire sa mise en application des acquis de la formation et d'exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.

Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante:

- un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire / rapport de substitution.
- Une épreuve écrite / orale de substitution.

Dérogations : 0

### Mémoire de recherche ou rapport de stage en DU

Néant

Dérogations : 0

---

## Compensation en diplôme d'université et obtention du diplôme

Néant

Dérogations : 0

---

## Capitalisation en diplôme d'université

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

---

## Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.

Dérogations : 0

---

## Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

---

## Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

---

## Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

---

## Règles applicables aux diplômes DU en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

---

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

---

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

---

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

---

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

---

Document intermédiaire

Responsable(s) : Carlota Hoyo

## Déroptions et alinéas additionnels

## Contrat pédagogique

- (D) Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique
- (D) Le DUETE est réalisé dans un établissement partenaire à l'international ; les aménagements sont à définir directement avec l'établissement d'accueil.

Motif de la dérogation : Le DUETE est réalisé dans un établissement partenaire à l'international ; les aménagements sont à définir directement avec l'établissement d'accueil.

Motif de la dérogation : Le DUETE est réalisé dans un établissement partenaire à l'international ; les aménagements sont à définir directement avec l'établissement d'accueil.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Mémoire		-	1		1	Mémoire sur l'expérience à l'étranger A rédiger en français ou dans la langue de l'Université d'accueil	A		N	
					1	Soutenance du mémoire En français et dans la langue de l'Université d'accueil	O	00:20	N	

Responsable(s) : Marie Supper, Patricia Caillé

## Déroptions et alinéas additionnels

## Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- (D)
- **Aménagement des horaires d'enseignement** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
  - d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
  - d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
  - **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)

**Motif de la dérogation :** Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à la formation Régime spécifique de conservation des notes : Non applicable au DU Tremplin Réussite en raison de ses spécificités Attribution d'un régime long d'études : Non applicable au DU Tremplin Réussite en raison de ses spécificités

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS				Session unique						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Expression écrite et orale		-	1		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N	
					0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N	
Communication professionnelle		-	1		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N	
					0.5	Dossier	A		N	
Acquérir et produire de l'information		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N	
Enjeux et maîtrise des outils numériques		-	1		1	Dossier	A		N	
Apprendre à apprendre		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N	
Organisation du travail		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N	
Gestion de projet et travail de groupe		-	1		0.75	Dossier	A		N	
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N	
<b>UE 2 Projet personnel et professionnel</b>		6	8							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Accompagnement aux stratégies d'apprentissage et au positionnement dans les études		-	1		1	Participation	A		N	
Théâtre forum		-	1		1	Epreuves orales	O	00:15	N	
Préparation à l'immersion professionnelle et analyse de l'expérience		-	1		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N	
Découverte du monde professionnel		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N	
Enquête métiers, découverte des environnements professionnels (ateliers, tables rondes, visite ou stage - optionnel)		-	3		3	Dossier	A		N	
<b>UE 3 Culture humaniste</b>		<b>6</b>	<b>4</b>							
Connaissance du monde contemporain		-	1		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N	
					0.5	Dossier	A		N	
Ouverture culturelle		-	1		0.4	Epreuves écrites	E	01:00	N	
					0.6	Participation	A		N	
Anglais		-	2		1	Epreuves écrites	E	01:00	N	
					1	Epreuves orales	O	00:15	N	
<b>UE 4 Fondamentaux disciplinaires</b>		<b>9</b>	<b>8</b>							
Droit et économie (SHS)		-	2		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N	
					0.5	Dossier	A		N	
					1	Epreuves écrites	E	01:00	N	
Introduction à la sociologie (SHS)		-	2		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N	
					1	Epreuves orales	O	00:15	N	
					0.5	Participation	A		N	
Cinéma et littérature : rédiger à l'université (SHS)		-	2		0.5	Epreuves orales	O	00:15	N	
					0.5	Participation	A		N	
					1	Epreuves écrites	E	01:00	N	
Psychologie (SHS)		-	2		2	Dossier	A		N	
Mathématiques (S)		-	2		1	Epreuves écrites	E	01:00	N	
					1	Participation	A		N	
Biologie (S)		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N	
Chimie (S)		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N	
Physique (S)		-	2		1	Epreuves écrites	E	01:00	N	
					1	Participation	A		N	

## Règles applicables à tous les diplômes BUT sélectionnés

### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 1

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

### Modalités de progression et redoublement en BUT

Additionnels : 1



La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation et de compensation du BUT, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins.

Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

### Assiduité en BUT

Additionnels : 1

L'assiduité est obligatoire dans le cadre de toutes les activités pédagogiques.

Toute absence doit être justifiée.

En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de 48h après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

### Validation et compensation en BUT

Le BUT est organisé en six semestres composés d'UE. Chaque niveau de développement des compétences, intitulé Bloc de compétences, se déploie sur les deux semestres d'une même année. Un bloc de compétences est composé d'une UE au semestre pair et d'une UE au semestre impair.

Chaque UE est composée de deux éléments:

- un pôle Ressources, pour l'acquisition de connaissances et de méthodes fondamentales
- un pôle Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE), englobant les mises en situation professionnelle, pour la démonstration de l'acquisition de la compétence, grâce à un portfolio.

---

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens. Le jury de diplôme ne confère pas de note à l'issue du BUT mais déclare l'étudiant Admis ou Ajourné.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

---

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque bloc de compétence.

Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

### Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

### Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 1

---

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

---

Dérogations : 0

## Capitalisation en BUT

L'acquisition d'une UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise peut être représentée à un examen, dans le cas d'un redoublement, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation. La compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant. Une UE non acquise appartenant à un bloc de compétences validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce bloc. Cette UE est en effet acquise par compensation au sein du bloc concerné. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, spécialité ou parcours).

En cas de redoublement, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant.

## Jury de BUT

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle «bachelor universitaire de technologie».

## Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

### Règle(s) additionnelle(s)

Additionnels : 1

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes BUT en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

Additionnels : 1

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

---

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

---

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Dérogations : 1

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Dérogations : 1

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 1

---

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

---

Dérogations : 1

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- (D) • **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : **Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen** : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à l'ensemble des BUT. **Régime spécifique de conservation des notes** : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Mise en situation professionnelle

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

- (D) Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pouvant tenir compte de l'évaluation de l'organisme d'accueil sur le comportement de l'étudiant et la qualité du travail fourni, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Motif de la dérogation : Souhait de prendre en compte l'avis de l'organisme d'accueil en stage ou en apprentissage dans l'évaluation finale de la mise en situation professionnelle de l'étudiant

### Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

- (D) Si l'absence est justifiée et après avoir pris contact avec l'enseignant responsable de l'examen initial, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de 48 heures après l'absence, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) En cas d'absence justifiée, la note est alors neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
  - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas 48 heures après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- (D)
- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
  - une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard 48 heures après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : Souhait d'ajouter de la précision quant à la démarche à adopter par l'étudiant.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous les étudiants de l'UT sur le même principe que celui de l'apprentissage. En effet, réglementairement, les apprentis sont tenus de justifier leurs absences dans les 48h.

Motif de la dérogation : Souhait de gérer tous nos étudiants sur un unique principe, qui est celui de l'apprentissage.

Motif de la dérogation : Souhaite de gérer tous nos étudiants sur le même principe qui est celui de l'apprentissage

## Modalités de progression et redoublement en BUT



- (A) Définition d'un regroupement cohérent d'UE : un regroupement cohérent d'UE est l'ensemble des UE d'un même bloc de compétences et de même niveau

### Assiduité en BUT

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

- (A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La note finale de chaque enseignement de Cours Magistraux, Travaux Dirigés ou Travaux Pratiques est obtenue en calculant la moyenne arithmétique des notes des différents contrôles, programmés ou surprises, affectées de leur coefficient.

Ce contrôle continu est réparti sur toute la durée de la formation. Il peut revêtir les formes suivantes :

- contrôle individuel écrit effectué en temps limité et sous surveillance
- contrôle oral
- contrôle collectif : exposés, dossiers, TP
- (A) • évaluation de la participation et des réalisations en cours, TD, TP
- production et soutenance de projets

Les contrôles « surprises », sont par définition non programmés. Les différents contrôles sont organisés sous la responsabilité des enseignants qui proposent des notes à l'appréciation du jury.

La communication régulière des notes et résultats sera faite à l'étudiant qui pourra, s'il le souhaite, consulter ses copies.

Le nombre d'épreuves pour chaque type est compris, sauf indication contraire, entre 1 et 5.

La durée indiquée est la durée moyenne des épreuves d'un même type (E - écrit ou O - oral)

### Règle(s) additionnelle(s)

Les étudiants s'investissant dans les pratiques sportives ou socioculturelles (responsabilités au sein de l'amicale, aux conseils et commissions de l'IUT, participations aux activités sportives ou de communications de l'IUT, responsabilités dans les activités associatives etc.) pourront se voir attribuer une note sur 20 par l'équipe pédagogique sur la base d'un rapport d'activité qui détaillera le niveau de responsabilité, l'engagement, les missions et les réalisations du candidat dans le cadre de ses pratiques sportives ou socioculturelles.

- (A) Cette note apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant mais ne sera pas prise en compte dans l'évaluation et l'obtention d'une UE ou d'un semestre ou d'une année ou du diplôme.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>3e semestre</b>		
<b>UE 3.1 Compétence "Marketing" (temps plein)</b>		-	17.5	18															
Marketing Mix-2		-	2	2	2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Études marketing 3		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Financement et régulation de l'économie		-	2		2	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	1		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	2		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
SAÉ "Analyse d'un point de vente ou d'un rayon" - S3 (temps plein)		-	4		15	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
<b>UE 3.2 Compétence "Vente"</b>		7	14.5																
Entretien de vente		-	3		3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	5		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.3 Compétence "Communication commerciale"</b>		8	14.5																
Principes de la communication digitale		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit des activités commerciales		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Techniques quantitatives et représentations 3		-	0.5		1.25	Ecrit valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					0.25	Dossier valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	A		N										
Tableau de bord commercial		-	0.5		2	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Psychologie sociale du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 3		-	1		1.25	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 3		-	1		0.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
SAÉ "Projet transverse : pilotage d'un projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
SAÉ "Tronc commun"		-	5		6	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	E	01:00	N										
					6	Epreuves orales valant pour les UE 3.1, 3.2 et 3.3	O	00:15	N										
Portfolio 3		-																	
<b>UE 3.4 Compétence "Management"</b>		-	10.5																
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Management de la performance du point de vente - S3 (temps plein)		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Analyse d'un point de vente ou d'un rayon" - S3		-	5.5		15	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
<b>UE 3.5 Compétence "Retail marketing"</b>		-	10.5																

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Ressources et culture numériques 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Expression communication et culture 3		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 3		-																	
Portfolio 3		-																	
Marketing du point de vente - S3 (temps plein)		-	4		4	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Analyse d'un point de vente ou d'un rayon" - S3		-	5.5		15	Epreuves écrites valant pour les UE 3.1, 3.4 et 3.5	E	01:00	N										
<b>4e semestre</b>				-															
<b>UE 4.1 Compétence "Marketing"</b>				6	10														
Stratégie marketing		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.2 Compétence "Vente"</b>		6	10																
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur		-	3		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					1.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.3 Compétence "Communication commerciale"</b>		6	10																
Conception d'une campagne de communication		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Droit du travail		-	0.5		1.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1, 4.2 et 4.3	E	01:00	N										
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Projet transverse : évaluation de la performance du projet"		-	1.5		4.5	Epreuves écrites valant pour les UE 4.1,4.2 et 4.3	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	1		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.4 Compétence "Management"</b>		-	11																
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Management des équipes 1 - S4 (temps plein)		-	3		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Propositions d'amélioration du fonctionnement du point de vente et du management" - S4		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 ET 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
<b>UE 4.5 Compétence "Retail marketing"</b>		-	11																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais appliqué au commerce 4		-	0.5		1.25	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					1.25	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Allemand appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol confirmé appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Espagnol débutant appliqué au commerce 4		-	0.5		0.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales valant pour toutes les UE	O	00:15	N										
Expression communication et culture 4		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Projet personnel et professionnel 4		-	0.5		1	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 et 4.5	E	01:00	N										
SAÉ "Pilotage commercial d'une organisation"		-	0.5		4	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Portfolio S4 (temps plein)		-	0.5		2.5	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										
Merchandising - S4		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
GRC - S4 (temps plein)		-	1.5		1.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
SAÉ "Propositions d'amélioration du fonctionnement du point de vente et du management" - S4		-	3		6	Epreuves écrites valant pour les UE 4.4 ET 4.5	E	01:00	N										
Stage S4 (temps plein)		-	2		10	Epreuves écrites valant pour toutes les UE	E	01:00	N										

## Règles applicables à tous les diplômes LICENCE PRO sélectionnés

### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

### Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 1

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

## Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 1

Additionnels : 1

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 1

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

## Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 0

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 0

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 0

---

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

---

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

---

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

### Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

### Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

---

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

---

Dérogations : 0

### Compensation en licence professionnelle

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Les UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 0

### Capitalisation en licence professionnelle

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.

L'acquisition d'une UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant.

Dérogations : 0

### Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.

Dérogations : 0

### Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.  
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

### Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

### Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

### Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes LICENCE PRO en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Dérogations : 0

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.



---

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

---

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

---

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : Dispense de contrôle continu / Sessions spéciales d'examen : Aménagements écartés en raison du contrôle continu intégral appliqué à la formation. Régime spécifique de conservation des notes : Les notes sont saisies dans l'intranet de l'IUTRS (extractions possibles) et conservées dans les PV de jurys qui sont archivés dans les départements et au service de scolarité.

### Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire dans le cadre de toutes les activités pédagogiques.

Toute absence doit être justifiée.

En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de 48h après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- (D) • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Motif de la dérogation : Souhait d'harmonisation des règles à l'échelle de la composante.

Motif de la dérogation : Souhait d'harmonisation des règles à l'échelle de la composante.

Si les absences non justifiées perdurent, le responsable de la formation en informe la Scolarité de l'IUT qui établira un avertissement écrit, transmis en recommandé.

Ce courrier devra comporter une information sur les services d'aide sociale et médicale à disposition des étudiants.

(A) Une copie sera remise au secrétariat du département pour conservation dans le dossier de l'étudiant avec ses relevés de notes.

Dans le cas d'un étudiant boursier, les absences seront signalées par la Scolarité de l'IUT au CROUS qui lui adressera un ordre de reversement de la bourse.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>UE 0 Atelier de pré- rentrée : lettre de motivation, CV, savoir-être et place du stagiaire en entreprise, initiation droit du travail, etc.</b>		-																	
Atelier de pré- rentrée		-																	
<b>UE 1 Enjeux et contextes d'exercice professionnels</b>		11																	
Prise en compte des usages et formation des usagers		-	2		3	Dossier	A		N		0								
Gestion de projet		-	1		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Dossier	A		N										
Droit et sécurité de l'information dans l'environnement numérique		-	1		1	Dossier	A		N										
Outils de travail collaboratifs et intelligence collective		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N		0								
					1	Dossier	A		N		0								
Anglais		-	2		1	Dossier et participation	A		N		0								
Mutations du travail - organisation et conduite de changement		-	1		2	Dossier	A		N										
Forum thématique : nouveaux enjeux (big data, cybersécurité, GreenIT) et connaissance du monde contemporain numérique		-	1		2	Dossier	A		N										
Problématiques de la communication et de l'information numériques		-	1		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Dossier	A		N										
Portfolio, valorisation et bilan de compétences		-	1		1	Dossier	A		N										
<b>UE 2 Compétence WEB</b>			9																
Langages Web		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Web marketing		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Stratégie de communication digitale et référencement		-
					1	Dossier	A		N		0								
Infographie des données		-	1		1	Epreuves orales	O	00:15	N										
Outils d'édition et de publication web		-	3		3	Dossier	A		N		0								
Produits et services d'information en ligne		-	2		1	Epreuves écrites	E	01:00	N		0								
					2	Dossier	A		N		0								
<b>UE 3 Gestion de l'information et documentation</b>			<b>9</b>																
Traitement de l'information, du document et stratégie de recherche		-	2		0.75	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.25	Epreuves orales	O	00:15	N										
Base de données documentaires et catalogage		-	1		1	Dossier	A		N										
Veille informationnelle		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N		0								
					1	Dossier	A		N		0								
Management d'un service d'information et politique documentaire		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N		0								
Marketing des services d'information numérique		-	1		1	Epreuves orales	O	00:15	N		0								
GEID / dématérialisation des documents et des processus (ECM)		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N		0								
					1	Dossier	A		N		0								
Archivage électronique et record management		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N		0								
Bibliothèques numériques		-	1		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N		0								
					0.5	Dossier	A		N		0								
<b>UE 4 Stratégie et outils de communication</b>			<b>8</b>																
Communication écrite et orale		-	1		1	Dossier	A		N										
Communication des organisations et TIC		-	2		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N		0								
					0.5	Dossier	A		N		0								
Approche des réseaux sociaux		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Sciences de l'information et de la communication		-	1		0.7	Quizz	E	01:00	N										
					0.3	Epreuves orales	O	00:15	N										
Communication visuelle et numérique		-	1		1	Epreuves écrites	E	01:00	N										
Information/médiation scientifique et technique		-	1		0.5	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					0.5	Epreuves orales	O	00:15	N										
Communication audio-visuelle (montage vidéo, photo)		-	1		1	Production audio-visuelle	A		N										
<b>UE 5 Mémoire</b>			<b>5</b>																
Mémoire d'étude et soutenance (tutoré)		-	5		3	Epreuves écrites	E	01:00	N										
					2	Epreuves orales	O	00:15	N										
<b>UE 6 Action professionnelle</b>			<b>6</b>																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Action professionnelle, rapport et soutenance		-
<b>UE 7 Stage et apprentissage</b>			12																
Stage alterné ou apprentissage - rapport et soutenance		-	12		6	Epreuves écrites	E	01:00	N		0								
					3	Dossier	A		N		0								

Document intermédiaire

# DELIBERATION

## Conseil d'Institut

### Séance du 13 avril 2023

#### Point N° 4 de l'ordre du jour

**MECC et modifications des maquettes de BUT1, BUT2 et LP SCIN et créations des maquettes de BUT3 – année 2023/2024**

#### 4.A – MECC et modifications des maquettes de BUT1, BUT2 pour l'année 2023/2024

##### EXPOSE DES MOTIFS

Les membres du Conseil d'Institut sont amenés à se prononcer sur les modifications apportées aux maquettes et aux MECC des BUT1, BUT2 des 5 spécialités enseignées à l'IUT.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

##### BUT CHIMIE

###### BUT 1 || S1

Changements d'horaires en SAE 1.1 : 2h TD 3h TP au lieu de 1h TD et 4hTP

Ajout de 2h TD en Ressource 1.13 à mettre en place pour apprendre à réaliser des films

###### BUT 1 || S2

Changements d'horaires en SAE 1.1 : 2h TD 3h TP au lieu de 1h TD et 4hTP

R 2.06 Ajout d'une heure de CM mise en conformité de la maquette

R 2.10 Mise en conformité des MECC

Ajout du référentiel de 75h TD / Groupe pour tous les semestres pairs

###### BUT 2 || S3 et S4

Mise à jour des codes APOGEE

Coefficient portfolio à 0 évaluation en S4, report des coefficients sur les SAE

Mise en conformité MECC et heure pour le module 4.07 en S4 (changement heure à coût moindre pour s'adapter un industriel)

##### à noter :

l'allemand est optionnel

les TP marqués d'une étoile sont des TP à effectifs réduits (7-9) car en zone ATEX

##### BUT GENIE CIVIL

###### Parcours :

-Travaux bâtiment

-Parcours Travaux publics

-Parcours Réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments

-Parcours Bureaux d'études conception

###### BUT 1 || S1

Changement de dénomination d'une SAÉ :

-« Projet d'ouvrage d'art et relevé topographique »

Modification des volumes horaires dans le respect de l'enveloppe globale :

- Ressource Technologie et analyse de structures porteuses
- Ressource Dessin -Lecture de plans
- Ressource Portfolio
- Ressource Intervenants et ouvrages dans leur environnement

#### **BUT 1 || S2**

Changement de dénomination des SAÉ

- « Relevé planimétrique et altimétrique »
- « Calcul des sollicitations et des déformations d'une structure d'un ouvrage simple »
- « Performance d'isolation et solutions pour satisfaire des contraintes hygrothermiques »
- « Bilan Technique nécessaire pour le suivi de la vie d'un ouvrage »

Modification des volumes horaires dans le respect de l'enveloppe globale :

- Ressource Dessin -Lecture de plans

#### **BUT 2 || S3**

Changement de dénomination d'une SAÉ :

- Analyse multicritère et ACV

Modification des volumes horaires dans le respect de l'enveloppe globale :

- Ressource Technologie avancée des bâtiments<sup>1</sup>

Ajout de la ressource :

- Analyse multi-critères et ACV (UE3,2)

Changement des coefficients de certaines ressources sur les SAÉ/Ressources des 3 semestres de ces parcours.

**Parcours trinational** : Pas de modification

### **BUT INFORMATION-COMMUNICATION**

Pas de changement de maquettes sur les trois parcours.

### **BUT INFORMATIQUE**

#### **BUT 1 || S1**

Changement de dénomination des UE :

- « Optimiser des applications »
- « Collaborer au sein d'une équipe informatique »

Ajout d'heures projets sur toutes les SAÉ du S1 : 25h/SAÉ

#### **BUT 1 || S2**

Ajout d'heures projets sur toutes les SAÉ du S2 : 25h/SAÉ

Changement de dénomination :

- « Projet personnel et professionnel : métiers de l'informatique »

#### **BUT 2 || S3**

Ajout d'heures projet sur toutes les SAÉ du S3 : 19h/SAÉ

Changement de dénomination :

- « Projet personnel et professionnel : métiers de l'informatique »

#### **BUT 2 || S4**

Modification des volumes horaires dans le respect de l'enveloppe globale :

- Management avancé des systèmes d'information

### **BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION**

#### **BUT 1 || S1**

Modification des volumes horaires dans le respect de l'enveloppe globale :

- SAÉ vente

**BUT 1 || S2**

Modification des volumes horaires dans le respect de l'enveloppe globale :

- Etudes marketing

**BUT 2 || S3**

Ouverture des parcours Marketing Digital et Business International en alternance

Modification de l'ensemble des volumes horaires dans le respect de l'enveloppe globale.

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre de vote blancs	0

**Résultat du vote :**

Les membres du Conseil d'Institut approuvent les MECC et les modifications des maquettes du BUT1 et BUT2 pour l'année 2023/2024.

Fait à Illkirch-Graffenstaden, le 13 avril 2023

La Responsable Administrative

Par délégation du Directeur  
La Responsable Administrative



AS. LEMMEL

Anne-Sophie LEMMEL



# DELIBERATION

## Conseil d'Institut

### Séance du 13 avril 2023

#### 4.B –MECC et créations des maquettes de BUT3 pour l'année 2023/2024

##### EXPOSE DES MOTIFS

Les membres du Conseil d'Institut sont amenés à se prononcer sur les nouvelles maquettes de BUT3 des 5 spécialités enseignées à l'IUT et leurs MECC.

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre de vote blancs	0

##### Résultat du vote :

Les membres du Conseil d'Institut approuvent les nouvelles maquettes de BUT3 des 5 spécialités enseignées à l'IUTRS et leurs MECC pour l'année 2023/2024.

Fait à Illkirch-Graffenstaden, le 13 avril 2023

La Responsable Administrative

Par délégation du Directeur  
La Responsable Administrative



AS. LEMMEL

Anne-Sophie LEMMEL

#### 4.C – MECC et modification de la maquette de la Licence professionnelle SCIN pour l'année 2023/2024

Les membres du Conseil d'Institut sont amenés à se prononcer sur la maquette et les MECC de la Licence professionnelle SCIN.

Changements de dénomination des UE :

Modification de volumes horaires dans le respect de l'enveloppe globale.

Modification des MECC (1.9 Portfolio, 4.7. Communication audiovisuelle)

Les membres du Conseil d'Institut sont amenés à se prononcer sur la maquette et les MECC de la Licence professionnelle SCIN.

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre de vote blancs	0

#### Résultat du vote :

Les membres du Conseil d'Institut approuvent la maquette et les MECC de la licence professionnelle SCIN pour 2023/2024.

Fait à Illkirch-Graffenstaden, le 13 avril 2023

La Responsable Administrative

 Par délégation du Directeur  
La Responsable Administrative  
  
AS. LEMMEL

Anne-Sophie LEMMEL

## DELIBERATION

### Conseil d'Institut

#### Séance du 13 avril 2023

##### Point N° 5 de l'ordre du jour

##### Approbation du règlement des études des formations proposées par l'IUT Robert Schuman pour l'année universitaire 2023/2024

##### EXPOSE DES MOTIFS

Les membres du Conseil sont amenés à se prononcer sur le règlement des études pour l'année universitaire 2023/2024.

Dans l'extraction ci-jointe, la Scolarité de l'IUT a saisi les demandes de dérogation (en bleu ; le motif de dérogation apparaît en rouge) ; en vert apparaissent les alinéas additionnels aux règles de base saisies par la DES.

Les principales demandes de dérogation portent sur l'introduction des régimes spéciaux d'études proposés aux étudiants et font suite à la circulaire du 23 mars 2022 « Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation »

Plusieurs dispositifs législatifs et réglementaires prévoient la possibilité pour les étudiants ayant un statut spécifique ou des contraintes particulières de pouvoir bénéficier d'aménagements de leurs conditions d'études afin soit de valoriser un engagement soit de compenser un désavantage dans le cadre des études induit par une situation spécifique.

Ces différents dispositifs, sectoriels ou généraux prévoient les situations qui justifient ces aménagements et la nature de ces derniers.

La Circulaire du 23 mars 2022 souligne la diversité des dispositifs existants et rappelle les principales règles en la matière.

Elle rappelle notamment le caractère non exhaustif des typologies proposées dans les différents textes et souligne les principes suivants:

- les étudiants doivent demander à ce que leur engagement, leur activité ou leur situation soient pris en compte dans l'organisation de leurs études et de leurs examens. Les établissements apprécient les modalités et l'importance de l'aménagement;
- le dispositif est arrêté au sein de l'établissement par la CFVU pour une université (...). Les aménagements sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement;
- les aménagements accordés individuellement sont formalisés dans le contrat de réussite pédagogique signé par le chef d'établissement et les étudiants concernés.

Il ressort de ces éléments ainsi que de l'ensemble des dispositifs existants que si les principes du cadrage sont communs, l'appréciation de la situation reste individuelle et qu'elle doit tenir compte de la situation particulière de l'étudiant ainsi que des spécificités de la formation concernée.

Actuellement, au niveau de l'Université de Strasbourg le cadrage est essentiellement assuré par un texte relatif aux « Étudiants à profils spécifiques : principes généraux ». Ce texte a été approuvé par la CEVU lors de sa séance du 16 juin 2009 et adopté par le CA le 30 juin 2009.

Ce texte assez succinct liste les différents profils concernés par d'éventuels aménagements d'études et renvoi à une discussion avec le responsable pédagogique du diplôme pour l'éventuelle mise en œuvre d'un aménagement.

Le règlement général des examens demande à ce que les composantes indiquent dans leurs MECC les aménagements d'études proposés.

Enfin, le règlement annuel des études et de la scolarité en Licence et en Master rappelle les possibilités de dispense d'assiduité pour les étudiants à profil spécifique. Il intègre les étudiants à profil spécifique parmi les étudiants pour lesquels un contrat pédagogique est mis en place permettant d'adapter de manière « justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation ».

Par délibération du 25 octobre 2022, la CFVU a validé la proposition visant à préciser la typologie des situations et les conditions permettant de reconnaître un régime spécial. Elle précise également les différents aménagements possibles et les modalités de mise en œuvre ainsi que les voies de recours. La mise en œuvre du régime spécial d'études se fera progressivement au cours de l'année universitaire 2022-2023 et plus précisément au cours de l'année universitaire 2023-2024 avec la précision dans les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances des différentes formations des aménagements proposés.

Il est donc proposé d'intégrer dans le règlement des études de l'IUT 2023/2024 les aménagements ci-après :

- Aménagement des horaires d'enseignement - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD, d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent), d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- Dispense d'assiduité - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- Attribution d'un régime long d'études - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- Régime spécifique de conservation des notes - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières (ressources et SAE).

L'ensemble des documents seront instruits par la DES, la vice-présidence et discutés en commission de suivi des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences avant leur présentation en CFVU.

A la rentrée universitaire, le règlement des études, les maquettes et les MECC seront publiés, conformément à l'article L613-1 du Code de l'Éducation imposant la publication des MECC au plus tard un mois après le début des cours.

Les membres du Conseil d'Institut sont amenés à se prononcer sur le règlement des études et les MECC 2023/2024.

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre de vote blancs	0

**Résultat du vote :**

Les membres du Conseil d'Institut approuvent le règlement des études des formations de l'IUT Robert Schuman pour l'année universitaire 2023/2024.

Fait à Illkirch-Graffenstaden, le 13 avril 2023

La Responsable Administrative

Par délégation du Directeur  
La Responsable Administrative  
  
AS. LEMMEL

Anne-Sophie LEMMEL